# Faits saillants
# Deux ans de progrès

Sur la voie de la Stratégie nationale sur la forêt • 2003-2008

COALITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA FORÊT

© Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt, 2005

Numéro de catalogue FO4-4/2005F
ISBN 0-662-70025-2

**Exemplaires disponibles gratuitement auprès de :**

Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0E4
Téléphone : (613) 947-9031
Télécopieur : (613) 947-9033
Courriel : nfsc@forest.ca
Site Web : http://nfsc.forest.ca

**Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :**

Highlights of Accomplishments: Two Years of Progress—Advancing the National Forest Strategy (2003-2008)

Imprimé au Canada sur du papier recyclé canadien.

106-01469/

# FAITS SAILLANTS

## Sur la voie de la Stratégie nationale sur la forêt • 2003-2008

Une forêt durable : l'engagement canadien

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les membres de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt et d'autres partenaires de la collectivité forestière du Canada sont les maîtres d'œuvre du changement, comme en témoigne le présent rapport qui rend compte des réalisations des deux dernières années. Ensemble, ces réalisations laissent transpirer une profonde volonté de collaborer pour relever les défis qui se dressent sur la voie de la forêt durable, au pays et sur la scène mondiale. Chaque geste que nous posons, si minime soit-il, nous rapproche de notre objectif : assurer la santé à long terme des forêts canadiennes.

Une foule de personnes et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de tout le Canada réalisent des activités qui se rattachent à la cinquième *Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) — Une forêt durable : l'engagement canadien* et au troisième *Accord canadien sur les forêts* qui en est le complément. Ensemble, ces deux documents encadrent et orientent les politiques, les activités scientifiques et les programmes exécutés au Canada. Ils définissent la vision et les valeurs collectives des Canadiens à l'égard de leurs forêts. En outre, aux yeux de la collectivité internationale, ils représentent le Programme forestier national.

Nous supervisons la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt, en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, qui en est le fiduciaire, et, ce faisant, nous comptons sur les avis et les efforts de la vaste collectivité forestière. Cette concertation est d'autant plus importante que nous allons élaborer un rapport d'étape plus détaillé et entreprendre une évaluation indépendante au cours des trois années qui restent. Nous allons recenser nos succès, les possibilités qui s'offrent à nous et les défis que nous devons relever, et nous corrigerons le cap au besoin, de manière à bien positionner le Canada avant le XIII$^{e}$ Congrès forestier mondial. Nous aiderons également le pays à faire honneur à plusieurs de ses obligations internationales.

Les efforts que nous déploierons pour atteindre les buts et les objectifs de la Stratégie et de l'Accord et pour en communiquer les résultats serviront les intérêts de la collectivité forestière du Canada jusqu'en 2008 et au-delà. Avec votre appui et votre contribution, je suis convaincu que nous pourrons progresser plus rapidement sur la voie de la forêt durable.

**Jean Cinq-Mars,** *président*
*Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt*

# Table des matières

**Travail en collaboration** ..... 1

**Deux ans de progrès** ..... 5

**1**: Gestion écosystémique ..... 5

**2**: Collectivités forestières durables ..... 21

**3**: Droits et participation des Autochtones ..... 27

**4**: Avantages du point de vue des produits de la forêt ..... 35

**5**: Connaissances et innovation au service de la compétitivité et de la durabilité ..... 41

**6**: La forêt urbaine et l'engagement du public à l'égard de la durabilité ..... 47

**7**: Contribution des boisés privés à la gestion durable des forêts ..... 55

**8**: Rapports et reddition de comptes ..... 63

**Vers l'avant : 2005 et au-delà** ..... 69

**Le Canada : une nation forestière** ..... 70

**Personnes-ressources** ..... 71

# TRAVAIL EN COLLABORATION

Unies par une vision commune, des organisations gouvernementales et non gouvernementales de tout le Canada font la preuve qu'en se concertant, elles peuvent faire des progrès considérables dans la recherche de solutions pour mieux utiliser, exploiter, protéger et conserver la forêt. La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt est le résultat des efforts résolus des membres d'une vaste collectivité intersectorielle : gouvernements, Autochtones (Premières nations, Inuits, Métis), industrie forestière, organisations s'intéressant à des produits forestiers non ligneux, universités, instituts de recherche, industrie récréotouristique, professionnels de la foresterie, propriétaires de boisés privés, organisations de conservation non gouvernementales et environnementalistes. La vision du Canada s'énonce comme suit :

*La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée, au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne et future.*

La **Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt** *(http://nfsc.forest.ca)* invite à l'action et, à cette fin, elle planifie des études et elle évalue et communique la Stratégie aux Canadiens; elle exerce des activités à l'échelle régionale, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Véritable table ronde de la collectivité forestière, elle donne corps à l'engagement pris par le Canada de faire progresser l'aménagement durable des forêts tout en renforçant les partenariats intersectoriels. Elle amène des particuliers, des entreprises et des organisations de tout horizon à collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt. En 2005, 67 organisations nationales et régionales prennent part à ce partenariat pancanadien, qui réunit des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux et qui s'accroît constamment. Ces membres fixent des objectifs clairs, adoptent des mesures et en communiquent les résultats. D'autres membres de la collectivité forestière canadienne exercent également des activités en aménagement durable des forêts qui se rattachent à la Stratégie nationale sur la forêt. Eux aussi peuvent adhérer à l'initiative, l'enrichir de leur expérience et en retirer des bienfaits.

En plus de voir collectivement à la mise en œuvre de la Stratégie, les membres de la Coalition y prennent individuellement une part active et contribuent à en déterminer l'orientation lorsque les priorités évoluent dans un sens qui correspond à leur situation et à leur capacité. Par l'intermédiaire des huit thèmes, les membres prennent les mesures voulues pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Dans le présent rapport, nous donnons un aperçu de leurs activités.

Dans le même ordre d'idées, la coalition de la Colombie-Britannique pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt s'affirme comme un modèle de réseau régional doté d'une structure de gouvernance informelle; elle apporte une contribution précieuse sur les huit fronts stratégiques énoncés dans la Stratégie nationale sur la forêt.

En outre, le **Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (SCF-RNCan)** est le maître d'œuvre d'une initiative intersectorielle du gouvernement fédéral pour appliquer la Stratégie nationale sur la forêt. Cette initiative, à laquelle participent une vingtaine de ministères et d'organismes fédéraux, démontre les mesures prises par le gouvernement fédéral pour faire progresser l'aménagement durable des forêts au Canada en partenariat avec d'autres intervenants de la collectivité forestière et d'autres secteurs. Elle illustre le rôle vital que joue la forêt au Canada et décrit les mesures prises pour permettre au Canada de respecter ses obligations internationales en matière de forêts.

Les membres gouvernementaux de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt appartiennent au **Conseil canadien des ministres des forêts** *(http://ccfm.org)*, qui regroupe les dirigeants de tous les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts au Canada. Ils s'appliquent à résoudre des questions nationales et internationales et à fixer l'orientation générale de l'intendance et de l'aménagement durable des forêts canadiennes. Eux aussi savent à quel point il est important de travailler en partenariat avec l'ensemble de la collectivité forestière et, à titre de fiduciaires, d'assurer ainsi la coordination de la Stratégie nationale sur la forêt.

# DEUX ANS DE PROGRÈS

## 1 : Gestion écosystémique

*Les membres de la Coalition participent à un large éventail d'activités de gestion écosystémique, afin d'améliorer la capacité du Canada à gérer la forêt comme un ensemble d'écosystèmes. Certains d'entre eux réalisent activement des programmes de séquestration du carbone ou de gestion de l'eau. D'autres luttent contre des espèces exotiques et envahissantes qui risquent de déséquilibrer les écosystèmes forestiers. Ailleurs, on améliore les outils de planification des ressources, on augmente les aires protégées et on apporte un soutien à des mesures visant à préserver la biodiversité des forêts.*

**Un certain nombre d'organisations s'intéressent à la séquestration du carbone. En voici des exemples :**

- Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) a lancé un vaste programme de séquestration du carbone, qui consiste notamment à :
  - établir une vaste plantation de peupliers sur 1 300 hectares de terres agricoles que l'entreprise possède ou loue dans le nord-est de l'Alberta. La compagnie prévoit y ajouter 1 200 hectares par année. Elle vise à augmenter la superficie à 20 000 hectares d'ici à 2020. On estime que ce projet de boisement permettra de séquestrer près de 500 000 tonnes de $CO_2$ d'ici à 2020, année où la première plantation sera récoltée;
  - participer à un projet de « déforestation évitée » en partenariat avec le ministère du Développement durable des ressources de l'Alberta, qui permettra d'évaluer la quantité de carbone évitée en réduisant de six à deux mètres la largeur des tranchées d'exploration pétrolière et gazière dans la zone de gestion forestière;

  - > brûler des déchets de bois, plutôt que d'utiliser du gaz naturel, pour produire de l'électricité dans l'usine de pâtes et papiers. L'entreprise étudie également, avec le concours de l'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), la possibilité d'utiliser des résidus de coupe pour produire de l'électricité supplémentaire;
  - > lancer plusieurs programmes pour réduire les émissions de sa machinerie d'exploitation forestière, notamment : stabilisation des chemins au moyen de cendres volantes, dispositif central de gonflage de pneumatiques pour ménager les chemins, et nouveaux types de train routier qui augmentent la charge utile de 13 p. 100 (parmi les activités les plus polluantes de l'entreprise, le transport arrive au deuxième rang);
  - > lancer, dans sa zone de gestion intégrée des terres, en partenariat avec plusieurs entreprises énergétiques, un programme de restauration des sites de forage au moyen de plantations d'arbres.
- La Fondation BIOCAP Canada et le Réseau de gestion durable des forêts participent à un programme intégré de financement de la recherche sur les pratiques de gestion du carbone en milieu boisé et sur l'utilisation des forêts pour la production de bioénergie. Dans un des nombreux projets qui font partie de ce programme, on explore les compromis à faire entre la production de bois, la biodiversité, la gestion du carbone et l'intérêt que le public porte aux forêts anciennes dans l'Est du Canada.
- L'Institut forestier du Canada (IFC) a convenu de placer son congrès et son assemblée générale annuelle de 2005 sous le signe de la neutralité du carbone, en s'associant à la Fondation canadienne de l'arbre. En outre, le changement climatique et le marché du carbone seront parmi les thèmes abordés au cours des séances techniques du congrès.
- À titre de chefs de file du boisement en Ontario, les Offices de protection de la nature ont collaboré avec environ 1 200 propriétaires en 2004 pour planter plus de 1,4 million d'arbres sur 880 hectares de terrain dans tout le sud de l'Ontario.
- La Forêt modèle de l'est de l'Ontario a dirigé un projet pilote dans le cadre de l'Étude de faisabilité du boisement comme mode de piégeage du carbone, initiative du SCF-RNCan, qui a pour but de trouver le moyen le plus efficace de séquestrer le carbone sur les terres privées.
- Le Manitoba et l'Association forestière du Manitoba (qui s'occupe, dans la région, de l'évaluation des plantations de démonstration de Forêt 2020, initiative du Conseil canadien des ministres des forêts) ont coordonné la plantation de 560 000 peupliers hybrides sur 367 hectares, dans le cadre d'ententes conclues avec 20 propriétaires.

- Le SCF-RNCan a signé une entente avec la Fondation des arbres de l'Ontario (Trees Ontario Foundation) pour coordonner l'exécution, dans la région, de l'évaluation des plantations de démonstration de Forêt 2020, initiative à laquelle ont participé notamment Conservation Ontario et les Offices de protection de la nature de l'Ontario. Avec le soutien du Conseil canadien des ministres des forêts, le SCF-RNCan met en œuvre des méthodes d'évaluation analogues dans les différentes régions du pays pour encourager le secteur privé à investir dans la séquestration du carbone, principalement par voie de boisement sur des terrains privés sur lesquels on plante des espèces d'arbres à croissance rapide. L'objectif est de planter des arbres sur 6 000 hectares à la grandeur du Canada d'ici la fin de 2005.
- Le SCF-RNCan apporte également son concours et participe à un certain nombre de programmes liés au carbone :
  - Le SCF-RNCan a mis au point le système national de surveillance, de comptabilisation et de production de rapports concernant le carbone forestier ainsi que le modèle du bilan du carbone pour les forêts canadiennes, qui serviront à l'élaboration des rapports exigés par le Protocole de Kyoto et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
  - On trouve maintenant sur l'Internet une base de données de l'Inventaire national du reboisement, qui renferme de l'information géoréférencée au sujet du boisement.
- La Saskatchewan a fait approuver le premier échange de crédits d'émissions dans le cadre du Projet pilote d'échange de réductions des émissions de gaz à effet de serre (PEREG) en 2003. Aux termes d'une entente conclue entre le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan et SaskPower, 6 millions de tonnes de carbone seront séquestrées pour le compte de la compagnie d'électricité.
- La Fondation des arbres de l'Ontario a conclu une entente avec Forest Renewal Co-operative Inc., qui s'occupera de l'exécution du programme dans le nord-ouest de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, environ 33 000 plants d'arbres indigènes et non indigènes seront fournis à des propriétaires privés, qui font don de 170 hectares de terres agricoles vacantes. Ces plants seront mis en terre en 2005 et, en collaboration avec le SCF-RNCan et Forêt 2020, les propriétaires participeront à un projet de séquestration de carbone au cours des 15 prochaines années.
- La Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve a été choisie, en même temps que la Forêt modèle du lac Abitibi, comme site pilote pour un projet mené conjointement par le Réseau canadien de forêts modèles et le SCF-RNCan afin de déterminer la quantité de carbone stocké dans les forêts canadiennes, de même que pour déterminer l'impact des opérations forestières sur les stocks de carbone actuels et futurs.

**Les membres de la Coalition se sont également intéressés aux espèces exotiques et envahissantes. Ainsi :**

- L'état actuel des espèces forestières exotiques et envahissantes et leur impact sur les ressources forestières du bassin des Grands Lacs ont fait l'objet d'un forum que la Section du centre de l'Ontario de l'Institut forestier du Canada (IFC) a tenu en novembre 2003. En 2003 et 2004, l'IFC, en collaboration avec la Forêt modèle de l'est de l'Ontario et la ville d'Ottawa, a tenu à Ottawa un forum public sur l'état des espèces envahissantes.
- En Alberta, la Forêt modèle de Foothills, en collaboration avec le parc national de Jasper et le Service canadien des forêts (SCF), a mis au point un modèle prévisionnel du dendroctone du pin ponderosa, qui vaudra pour tous les versants est des Rocheuses. À ce projet, ont participé les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ainsi que le gouvernement fédéral.
- Le SCF-RNCan a soutenu un certain nombre d'initiatives :
  - Il a élaboré une stratégie nationale et un plan de travail pour lutter contre les espèces forestières envahissantes, afin de protéger et de préserver la faune et la flore, les poissons et l'habitat forestier contre les espèces exotiques et envahissantes. La stratégie est axée sur la prévention, la détection, l'intervention et la récupération, à la fois en milieu urbain et rural.
  - Il a mis au point une méthode de contrôle biologique multi-agents pour lutter contre le faux-gui de la pruche côtière.
  - La sésie du frêne émeraude et le longicorne asiatique sont étudiés en collaboration avec le Forest Service des États-Unis, afin de mieux comprendre la biologie de ces espèces et ainsi de les maîtriser.
  - Une série d'études sur la gestion améliorée des espèces exotiques et envahissantes visent à réduire l'utilisation des pesticides et leur impact sur les écosystèmes forestiers.
  - On étudie le dendroctone du pin ponderosa afin de mieux connaître les façons de réduire les risques et de prendre des décisions de gestion plus efficaces. En outre, on étudie ses impacts sur les collectivités tributaires des ressources forestières ainsi que les possibilités qui s'offrent à elles, comme l'utilisation du bois infesté pour la production de bioénergie.
- Le Service des forêts de Terre-Neuve-et-Labrador, le SCF-RNCan, Corner Brook Pulp and Paper et Abitibi Consolidated du Canada ont isolé un virus naturel qui réussit à limiter la population de diprion du sapin, qui a infesté sérieusement les forêts de l'ouest de Terre-Neuve. L'utilisation de ce virus pourrait être autorisée en 2005.

- Par suite de la découverte des espèces envahissantes — la sésie du frêne émeraude et le longicorne asiatique — dans le sud de l'Ontario en 2002 et 2003, un programme d'éradication a été mis en application, y compris une zone d'une largeur de 10 kilomètres exempte de frêne. En février 2004, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario (MRN) annonçait la création d'un programme de plantation de 1 million de dollars pour les régions touchées par les deux insectes. Par la suite, au printemps 2004, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a annoncé son propre programme de remplacement des arbres au montant de 6,5 millions de dollars. Le MRN a invité l'ACIA, les municipalités, les offices de conservation et les autres parties intéressées à collaborer au programme de plantation pour assurer l'efficacité des efforts de reverdissement.
- La Saskatchewan a réalisé les activités suivantes :
  - Elle a établi un programme de surveillance dans le cadre d'un système de détection précoce du scolyte de l'orme. Il s'agit du premier programme provincial du genre au Canada.
  - Elle a été la première province à adapter et à utiliser dans un programme opérationnel un système scientifique d'aide à la décision en matière de tordeuse des bourgeons de l'épinette, mis au point par le SCF-RNCan au Nouveau-Brunswick. Ce programme aide à analyser les données des études sur la tordeuse du bourgeon de l'épinette et à prendre des décisions.
  - Elle a soutenu la recherche au niveau des études supérieures sur des systèmes semiochimiques servant à observer et à gérer le scolyte de l'orme. Les résultats de ces recherches permettront de mieux observer et de mieux gérer cet insecte ravageur, qui est le vecteur de la maladie hollandaise de l'orme dans la Région des Prairies.

L'Institut de la fourrure du Canada a rendu public son rapport intitulé « Trappers: Stewards of the Land », qui définit les nombreuses activités d'intendance que les trappeurs exécutent régulièrement dans toutes les régions du Canada. Ces activités comprennent des études démographiques, la restauration des habitats, la réintroduction d'une espèce, la protection des espèces en péril, l'observation environnementale, la gestion des animaux malades, des études sur les populations locales, ainsi que des activités d'éducation et de communication.

**Des programmes de gestion de l'eau et des recherches dans ce domaine ont été exécutés par de nombreux membres de la Coalition. Ainsi :**

- La première désignation de rivières patrimoniales canadiennes en Alberta a eu lieu en 2004 lorsque les rivières Clearwater et Christina ont été ajoutées au programme de conservation des rivières nationales. Cette désignation a été rendue possible grâce au dévouement des intervenants locaux, et à l'appui du gouvernement albertain, qui ont participé au procédé et préparé un plan de gestion.
- Le ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique a publié *Wetlands of British Columbia*, qui présente de l'information sur l'écologie et la gestion des terres humides et des écosystèmes connexes, information que le personnel affecté à la gestion des terres et les propriétaires doivent connaître pour être en mesure de reconnaître, de gérer et de protéger la diversité et les valeurs écologiques des forêts de la Colombie-Britannique.
- Les Offices de protection de la nature jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration des programmes de protection des sources d'eau en Ontario. Près de 90 p. 100 de la population ontarienne vit dans des bassins versants gérés par les Offices de protection de la nature.
- La Forêt modèle de Foothills, en Alberta, a constitué la plus grande base de données sur une aire définie en Alberta. On en tire l'information nécessaire pour recenser les poissons, et on s'en sert également pour reclasser les cours d'eau par tronçons. La Forêt modèle de Foothills établit également une association qui aura pour rôle de normaliser les inspections des passages de cours d'eau, de recenser les passages et de classer les mesures de restauration et de réparation par ordre de priorité.
- FORREX Forest Research Extension Partnership a formé des partenariats avec des experts en gestion des bassins versants des provinces, du gouvernement fédéral, des universités et du secteur privé, afin de constituer un recueil des recherches en sciences de la gestion des bassins versants.
- La Forêt modèle de Fundy et ses partenaires du Nouveau-Brunswick ont élaboré et appliqué des directives relatives aux pratiques intégrées de gestion des bassins versants et de conservation de la faune, qui fournissent des indicateurs à l'échelle du peuplement et à l'échelle du paysage. De nombreux volets de ces directives ont été mis en application par l'industrie et le gouvernement provincial.

- L'Université Lakehead, ainsi que l'Université de l'Alberta, l'Université de la Saskatchewan, Miller Western Forest Products Ltd., Alberta Plywood, Blue Ridge Lumber Inc., Louisiana-Pacific Canada Ltd., Vanderwell Contractors (1971) Ltd. et la Nation Sioux des Nakota d'Alexis, se sont vu décerner le Prix Synergie pour l'innovation du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, pour avoir lancé un partenariat de recherche à caractère scientifique innovateur, qui établit des liens entre la gestion des bassins versants et la planification de l'aménagement des forêts, en tenant compte de tous les intervenants, y compris les collectivités autochtones.
- La Forêt modèle du Manitoba observe la qualité de l'eau et les débits des cours d'eau afin d'en comprendre la dynamique et la réaction à des perturbations à court terme (feu, récolte) et à des contraintes à long terme (changement climatique).
- Le projet de gestion de la forêt mixte boréale dans la zone riveraine du SCF-RNCan produit des données scientifiques à l'appui de l'élaboration des règlements et des directives qui visent à protéger la qualité de l'eau, les ressources en eau et les valeurs rattachées à la biodiversité dans les zones forestières riveraines, à l'aide de techniques de récolte innovatrices.
- Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, en collaboration avec la Division des ressources en eau et la Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve, a élaboré un modèle d'indice de la qualité de l'eau en milieu forestier, en intégrant des données historiques sur l'exploitation forestière et la construction des chemins et les relations avec les critères de qualité de l'eau.
- Le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse participe à l'Étude des bassins versants Pockwock-Bowater, qui est en fait un projet de recherche sur le terrain sur les écosystèmes forestiers exploités. Les résultats de cette étude serviront notamment à élaborer des directives sur la gestion des bassins versants en milieu forestier.
- En 2004-2005, plus de 160 projets regroupant 260 partenaires ont été établis dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les projets visent à protéger la biodiversité par des programmes portant entre autres sur les espèces envahissantes et les espèces en péril, à rétablir des espèces et des habitats dans l'ensemble de la région des Grands Lacs, des rivières et des zones humides qui s'y rattachent, et à acquérir de nouvelles connaissances sur les sciences aquatiques et la santé des écosystèmes.

- Le Réseau de gestion durable des forêts s'est penché sur les liens entre les indicateurs, les stratégies de gestion des bassins versants et les règlements. Dans un de ses projets, il a considéré les effets des pratiques d'exploitation forestière et de la largeur des bandes tampons dans les forêts boréales riveraines sur la qualité de l'eau et l'intégrité écologique de la zone littorale (près de la côte) des lacs.
- Habitat faunique Canada (HFC) a produit un rapport sur l'état des terres humides du Canada et un autre sur l'état des tourbières du Canada, assorti de recommandations en vue de leur conservation. Il a également géré le site Web Peat Portal (portail de la tourbe), qui informe les Canadiens au sujet de la conservation des tourbières.

**On s'est également intéressé à la forêt boréale. Par exemple :**

- Canards Illimités Canada (DUC) a rendu publique sa vision de la forêt boréale canadienne, confirmant son engagement à l'égard de la conservation de la forêt boréale, notamment en préconisant des approches scientifiques non seulement pour les activités de nature forestière, mais aussi pour d'autres projets industriels. Il est également un signataire de l'Initiative boréale canadienne (IBC) et il est membre du Boreal Leadership Council. En outre, il appuie le cadre boréal de l'IBC. DUC collabore également avec l'industrie, les gouvernements et les établissements d'enseignement à un grand nombre de projets de recherche liés à l'hydrologie boréale, aux zones riveraines et aux perturbations dont elles sont l'objet. Cette information contribuera à élaborer des approches de la gestion forestière axées sur les bassins versants et à améliorer les pratiques de gestion appliquées aux habitats riverains et à la conservation de l'eau et des terres humides.
- Le Programme de la forêt boréale de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie examine comment concilier les pratiques de conservation avec l'activité économique dans la forêt boréale canadienne par le truchement d'une réforme de la réglementation et des politiques fiscales. Le rapport de la série *L'État du débat*, qui sera publié à l'automne 2005, portera sur quatre thèmes (information fournie aux décideurs; renforcement de la planification coordonnée; encouragement du secteur privé à la conservation; mobilisation des populations autochtones) et formulera des recommandations.

**Les programmes qui visent les espèces en péril recueillent aussi l'attention des membres suivants :**

- En Colombie-Britannique, une autorisation légale a été établie pour les espèces dépendantes de la forêt et de parcours naturels, aux termes de la nouvelle *Forest and Range Practices Act* et de la *Wildlife Amendment Act*. Environ 320 zones d'habitat faunique (650 000 hectares) sont maintenant consacrées à leur gestion, en plus de 28 aires d'hivernage pour les ongulés, ce qui totalise environ 2 250 000 hectares. Ces aires comprennent des habitats indispensables aussi bien pour la survie hivernale de deux espèces d'ongulé en péril (le caribou et le mouflon d'Amérique) que pour la protection occasionnelle d'autres espèces menacées ou en voie de disparition. La planification du rétablissement des espèces et des habitats aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale est maintenant en cours pour une quarantaine d'espèces dépendantes de la forêt ou de parcours naturels dans la province. Les premières stratégies de rétablissement sont presque terminées et les plans de rétablissement sont en cours d'élaboration.
- FORREX Forest Research Extension Partnership a produit un rapport de synthèse sur la chouette tachetée, le caribou de montagne et l'esturgeon, trois espèces en péril en Colombie-Britannique.
- La Forêt modèle du Manitoba a recours au GPS pour observer et recenser le caribou des bois, afin d'identifier les principales zones d'utilisation, l'utilisation de l'habitat et d'autres espèces. On met actuellement en œuvre une stratégie pour gérer la horde de caribous du lac Owl.
- La province de l'Ontario accorde une plus grande protection à quatre plantes indigènes en péril : l'aster soyeux, le carex faux-lupulina, l'agalinis de Skinner et la téphrosie de Virginie. De même, la province propose de renforcer la conservation des loups de l'Ontario au moyen de la première stratégie de protection de l'espèce à l'échelle de la province et de règlements limitant la chasse au loup. Plus tôt en 2005, la province a interdit la chasse et le trappage du loup et du coyote dans le parc provincial Algonquin et les alentours — ce qui constitue la plus vaste zone protégée en Amérique du Nord pour le loup de l'Est.
- La Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve et ses partenaires ont financé des recherches sur la marte commune, collaboré avec le gouvernement, l'industrie, les chasseurs et le milieu scientifique à la sensibilisation du public à la marte commune, et aidé à créer un réseau de réserves de la marte commune.

**À l'appui des pratiques de gestion écosystémique des forêts :**

- L'**Alberta** a entrepris de nombreuses initiatives de recherche sur l'aménagement forestier, dont l'Aménagement de l'écosystème en imitant les perturbations naturelles (AEIPN). Le but de l'AEIPN est de déterminer quels types de récoltes forestières et pratiques de régénération conservent le mieux les communautés écologiques, et de comparer les modèles spatiaux de structures forestières et l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes aux paysages de forêts mixtes créés par les incendies de forêt et les autres perturbations naturelles. L'AEIPN utilise des analyses économiques et sociales pour évaluer ces pratiques en termes de viabilité économique, de durabilité et d'acceptabilité sociale. En 2005, l'AEIPN s'est vu octroyer une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) afin d'établir un centre de recherche.
- Le **gouvernement de l'Alberta** est un des intervenants engagés dans le projet de la **Forêt modèle de Foothills**, qui vise à imiter les perturbations naturelles sur une superficie de 70 000 hectares afin d'y conserver ses valeurs écologiques, économiques et sociales. Cette initiative, qui tente d'intégrer tout une gamme d'éléments liés aux perturbations naturelles dans un plan d'opérations forestières, est la première de ce genre au Canada. En 2003 et 2004, le travail a porté sur le développement d'un plan de dix ans qui utilise le savoir et la recherche sur les perturbations naturelles afin de guider les décisions sur la gestion de la forêt et des terres. La mise en œuvre du plan et de son suivi sont en cours.
- **Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac)** compare ses recherches sur la coupe forestière aux données sur les brûlis, pour s'assurer que ses pratiques s'accordent avec les perturbations naturelles. Elle poursuit également une foule d'initiatives allant de la surveillance de la biodiversité aux études sur les eaux fluviales (oxygène dissout, demande d'oxygène des sédiments), ainsi que des projets qui visent à réduire l'empreinte laissée par l'industrie sur les terres (réduction de la largeur des lignes sismiques, régénération forestière sur les concessions pétrolières et gazières et études sur des espèces en péril).
- La **Forêt modèle de Foothills**, en Alberta, se livre depuis sept ans à des recherches étendues sur les perturbations naturelles. Ces recherches se font non seulement sur les versants est des Rocheuses, mais aussi en Alberta et en Saskatchewan. La prochaine étape consiste à produire un abc des perturbations naturelles, en collaboration avec des chercheurs de partout au Canada.
- La **Forêt modèle de Fundy** et ses partenaires du Nouveau-Brunswick ont évalué les impacts de la coupe d'éclaircie précommerciale sur les bryophytes, les végétaux vascularisés et les vertébrés.

- La **Forêt modèle du Manitoba** surveille des essais qu'elle a conçus afin d'émuler des perturbations naturelles à l'échelle du paysage et à l'échelle du site, et compare les rendements avec ceux obtenus dans des zones perturbées par des feux de forêt naturels. En outre, elle met au point des outils et des modèles pour déterminer la variabilité naturelle de la forêt, les indices de fragmentation, la fréquence et les impacts des perturbations naturelles, les effets de la densité routière sur les futures conditions forestières. Elle élabore également des modèles d'habitat, des modèles de population faunique et des outils pour visualiser les extrants du modèle.
- En vertu des plans de gestion forestière de 2002-2007 des terres de la Couronne au **Nouveau-Brunswick**, les titulaires de permis doivent préserver 12 p. 100 de chaque communauté végétale définie dans l'inventaire provincial de 1982 et rajustée en fonction des perturbations anthropiques.
- Le **ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse** a publié sa Classification écologique des terres, qui aide à planifier et à gérer l'aménagement durable des forêts. Cette classification nous renseigne sur la forme, la fonction et la biodiversité des écosystèmes.
- La **Fédération des chasseurs et des pêcheurs de l'Ontario** fait partie de l'équipe chargée d'élaborer de nouvelles directives à l'échelle du paysage à l'intention du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Récemment, elle a discuté de la possibilité d'intégrer des analyses socioéconomiques de la chasse et de la pêche dans les plans de gestion forestière.
- La **Nova Forest Alliance** :
  - élabore, en collaboration avec des partenaires, un guide de rétablissement écologique de la Forêt acadienne en Nouvelle-Écosse;
  - évalue, en collaboration avec l'industrie et le gouvernement, l'impact des pratiques forestières sur l'eau dans le cadre de l'Étude des bassins versants Pockwock-Bowater;
  - évalue les effets de la largeur de la zone riveraine sur les oiseaux nicheurs;
  - a élaboré un guide de la classification des écosystèmes forestiers, qu'elle incorpore à la formation sur les pratiques de gestion exemplaires à l'intention des entrepreneurs forestiers et des propriétaires de boisés privés.
- La commission responsable de l'examen de la gestion des forêts québécoises, établie par le **gouvernement du Québec**, a soumis son rapport. Elle y expose les cinq grandes priorités de la province : gestion écosystémique des forêts; répartition des ressources en bois; amélioration de la planification des traitements sylvicoles; regroupement de l'industrie des produits du bois; décentralisation de la gestion forestière de manière à ce qu'elle soit transparente et instructive et favorise la participation.

- La Saskatchewan a complété et fait approuver le plan d'utilisation des terres forestières Amisk-Atik pour le nord-est de la province. Ce plan définit la future orientation de la gestion de l'utilisation des ressources dans cette région.
- Le Sierra Club du Canada a mené deux études de cas sur la gestion écosystémique. L'une d'elles a débouché sur des indicateurs qui permettent d'évaluer la mise en œuvre de la gestion écosystémique des forêts. L'autre s'est intéressée à la planification intégrée de l'utilisation des terres dans le contexte d'une gestion écosystémique. Quatre processus canadiens d'aménagement du territoire ont été évalués dans le cadre de cette étude.
- Dans le cadre de ses recherches des deux dernières années sur la gestion écosystémique, le Réseau de gestion durable des forêts s'est intéressé à la gestion des perturbations naturelles, à la gestion intensive des forêts, à de nouvelles méthodes de zonage forestier et à la gestion intégrée des ressources. Entre autres projets, il a effectué une analyse économique des effets des feux de forêt et de la lutte contre les feux de forêt sur la qualité de l'air, et il a étudié la possibilité de s'inspirer des perturbations et des processus naturels pour la gestion durable des forêts boréales.

**Le nombre d'aires protégées continue de s'accroître au Canada. Par exemple :**

- Le gouvernement du Manitoba a désigné six parcs provinciaux depuis 1999, dont le plus récent, celui de la rivière Manigotagan. Cette aire de 7 432 hectares sera désormais protégée par une frontière de 750 mètres le long de chaque berge. La province a également créé neuf nouvelles réserves de parc et désigné 21 aires de gestion de la faune. Elle préconise également la désignation d'une aire de 43 000 kilomètres carrés qui chevauche la frontière Manitoba-Ontario à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le Nouveau-Brunswick a adopté une loi relative aux aires protégées, qui a permis jusqu'à maintenant de créer 11 aires protégées.
- La stratégie publiée par les Territoires du Nord-Ouest en matière d'aires protégées (*Protected Areas Strategy 2004-2009 Action Plan*) décrit ce dont on aura besoin au cours des cinq prochaines années pour établir un réseau d'aires protégées dans la vallée du Mackenzie, y instaurer un mécanisme de protection provisoire et l'évaluer.

- De 2003 à 2005, le gouvernement de l'Ontario a officiellement ajouté 1,9 million d'hectares à son réseau de zones protégées sous la forme de 55 parcs provinciaux et de 125 réserves de conservation. En 2004, il a entrepris un examen de la législation sur les parcs provinciaux et les réserves en vue d'en assurer en permanence la protection et l'intégrité écologique. L'exercice s'est amorcé par la publication d'un document de travail et la consultation des parties intéressées, des collectivités autochtones et du public en général. L'intention du gouvernement est de présenter un projet de loi en 2005.
- La Fédération des chasseurs et des pêcheurs de l'Ontario continue de participer à des évaluations de parcs et d'aires protégées.
- Le Québec a protégé par des lois près de 40 écosystèmes forestiers exceptionnels.
- La Saskatchewan poursuit la construction de son réseau d'aires représentatives, qui englobe maintenant 9 p. 100 des terres et des eaux de la province. L'objectif est de 12 p. 100.

**Afin de mettre au point de meilleurs outils de planification des ressources :**

- L'Alberta a révisé les critères de planification de l'aménagement forestier préparés par les compagnies forestières qui travaillent sur les terres publiques de la province. La version préliminaire des normes inclut une attente claire et mesurable du rendement des compagnies forestières, prescrit une participation publique significative, inclut des mesures pour préserver la biodiversité, et préconise la simplification des procédés de planification. Par ailleurs, l'Alberta prendra comme base de référence pour ses normes de planification de l'aménagement forestier les normes édictées par l'Association canadienne de normalisation, un organisme reconnu sur la scène internationale. Des consultations publiques sur ce projet de normes ont eu lieu au cours de l'été 2005.
- Le ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique, en collaboration avec d'autres partenaires du gouvernement provincial, a lancé le Programme d'évaluation des ressources en vertu de la *Forest and Range Practices Act*. Ce Programme s'inscrit dans le cadre d'un engagement à long terme qui vise à évaluer l'efficacité de la *Forest and Range Practices Act*, en rapport avec la gestion des 11 valeurs attribuées aux ressources, et à assurer l'amélioration continue de la gestion forestière dans la province.

- La Forêt modèle de Foothills, en Alberta, élabore actuellement des cartes fonctionnelles de sélection des ressources en fonction des grizzlis, qui couvriront environ 142 000 kilomètres carrés. Ces cartes et les outils qui les accompagnent permettront aux gestionnaires des ressources d'appliquer efficacement des plans d'exploitation des ressources de nature à atténuer la perturbation de l'habitat du grizzli. Ce travail a été accompli en collaboration avec l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie forestière, cinq universités, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de l'environnement.
- Le SCF-RNCan a mis sur pied le projet de Classification des écosystèmes forestiers du Canada. Il s'agit d'une classification harmonisée à l'échelle nationale qui rend compte de la structure des « écosystèmes naturels », de la composition de leur végétation et des caractéristiques de leurs sols. En rapport avec ce système, la Saskatchewan a dressé en 2004 un inventaire des écosites forestiers qui servira de cadre à tous les inventaires des écosystèmes et des forêts de la province. En outre, le SCF-RNCan étudie le changement climatique et la sécheresse à l'interface forêt-prairie à titre d'indicateur rapide de la façon dont les conditions futures pourraient affecter la forêt.
- Les Territoires du Nord-Ouest ont commencé un projet pilote visant à évaluer l'utilité de la photographie cinématique à 1/40 000 pour cartographier la végétation forestière et augmenter l'exactitude des cartes de base. Le projet pilote comprend 5 000 kilomètres carrés dans la vallée du Mackenzie, près de la rivière Jean-Marie. Il pourrait enrichir considérablement la base de données servant à l'analyse des ressources et à l'évaluation des impacts de leur mise en valeur, de même qu'à la prise de décisions en gestion des ressources. En outre, la province s'affaire à rebâtir un système de classification écologique des terres afin de redéfinir les écorégions dans la vallée du Mackenzie. Le système de classification servira entre autres à l'aménagement de la faune et de la forêt et à définir les régions représentatives à d'autres fins.
- Le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse a achevé le document cadre intitulé *Nova Scotia's Code of Forest Practice, A Framework for the Implementation of Sustainable Forest Management*, qui expose les principes de la gestion forestière durable sur les terres de la Couronne.
- L'Ontario a renouvelé son évaluation environnementale de portée générale pour la gestion forestière en 2003. Son *Arrêté relatif au régime d'approbation des évaluations environnementales de portée générale sur la gestion forestière sur les terres de la Couronne en Ontario du ministère des Richesses naturelles* s'applique à l'aménagement forestier, ce qui comprend l'accès, l'exploitation, le renouvellement, l'entretien et la planification, comme le prévoit la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* de 1994.

Le programme de surveillance de la biodiversité de l'Alberta, en cours de développement, visera à surveiller les changements de biodiversité qui se produisent à l'échelle régionale et à l'échelle provinciale. Ce programme est conçu pour recueillir et évaluer des données sur la biodiversité provenant d'un réseau de 1 650 sites qui seront échantillonnés tous les cinq ans. Après sa conception technique, le programme, qui est maintenant en phase d'essai et d'ajustement, sera mis en œuvre en 2007. Ce projet inclut la participation du gouvernement, d'établissements de recherche, d'universités et de l'industrie.

La Saskatchewan a complété son plan d'action sur la biodiversité, qui servira de guide aux efforts de conservation qui se feront dans la province jusqu'en 2009.

La Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve et ses partenaires ont mis au point des outils de planification dans le cadre du Projet d'évaluation de la biodiversité, qui servent à évaluer l'impact de divers scénarios de gestion forestière sur la biodiversité. Le programme a permis d'élaborer un modèle de perturbations naturelles pour l'arpenteuse de la pruche dans l'ouest de Terre-Neuve ainsi que des modèles de qualité de l'habitat pour la marte commune, la nyctale boréale et le caribou.

Le président de Habitat faunique Canada (HFC) dirige la Coalition canadienne pour la gestion paysagère intégrée, qui a pour objectif d'améliorer les décisions prises en matière de gestion des ressources naturelles au Canada. HFC a également prodigué des conseils sur l'habitat faunique et la biodiversité au SCF-RNCan, au cours de l'examen des critères et des indicateurs qu'il a dirigé. À titre de gestionnaire du programme des prix d'excellence pour l'intendance des forêts, HFC a souligné les réalisations de plus de 35 personnes et organisations qui ont fait progresser les pratiques d'intendance de l'habitat forestier partout au Canada.

# 2: Collectivités forestières durables

*Les collectivités forestières sont de plus en plus capables de participer aux décisions qui les touchent directement. Plusieurs membres de la Coalition font participer davantage le public à l'élaboration des plans d'aménagement des forêts. Des mesures sont en cours pour améliorer l'accès aux ressources, partager les avantages découlant de la forêt et augmenter la résilience et les capacités des collectivités.*

Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) continue de faire participer le public à l'élaboration de ses plans à court terme et à long terme, par le biais d'un groupe de travail sur la gestion forestière qui réunit des parties intéressées et de réunions de consultation avec les collectivités.

Au cours de la période 2003-2005, dans le cadre de la *Forestry Revitalization Act* de 2003, le ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique réaffecte 20 p. 100 (environ 8,3 millions de mètres cubes) des tenures détenues par certaines grandes sociétés. La moitié du volume de bois alloué par l'État le sera aux Premières nations, aux boisés et aux forêts communautaires, et l'autre moitié s'ajoutera au bois d'œuvre vendu aux enchères par BC Timber Sales. Actuellement, les ententes relatives aux boisés et aux forêts communautaires comptent pour environ 2 p. 100 de la récolte annuelle de la province. Dans le cadre de son plan de revitalisation de l'économie forestière, la province augmentera de 1,2 million de mètres cubes le volume accordé à des petits terrains — une augmentation importante par rapport au volume de bois récolté selon ce mode de tenure. Le gouvernement collabore avec les responsables de boisés et de forêts communautaires pour discuter de la meilleure façon d'administrer le programme élargi. Une fois complétées certaines phases du processus de réattribution du bois d'œuvre, de nouvelles possibilités de tenure seront annoncées.

Le **Conseil canadien des ministres des forêts** élabore actuellement une stratégie canadienne de lutte contre les feux de végétation, afin de protéger les gens et les collectivités contre les feux de forêt. Ce plan vise non seulement à réduire les risques de feux de végétation, mais également à se préparer à l'éventualité d'un feu de végétation en se dotant des moyens d'intervention et de reprise des activités dont on a besoin.

L'Association du patrimoine de Port Rowan-South Walsingham et **ForestCare Corp.** ont mis sur pied un centre d'interprétation à St. Williams, pour préserver et faire connaître l'histoire humaine et naturelle de la première station forestière du Canada. Ce centre d'interprétation montre comment l'industrie forestière gère la forêt selon les principes du développement durable. Le centre doit ouvrir ses portes à la fin de mai 2005.

**FORREX Forest Research Extension Partnership**, en partenariat avec la Community Forestry Association de la Colombie-Britannique et la Vancouver Foundation, a produit le manuel intitulé *Community Forestry Handbook*. Ce guide pratique présente les outils et les techniques nécessaires à la gestion des forêts dans les collectivités.

En 2004, la **Forêt modèle du lac Abitibi**, en Ontario, a intégré neuf modèles d'impacts sur les collectivités en un seul modèle régional qui a pour nom « modèle des impacts sur une constellation régionale de collectivités ». C'est le premier modèle du genre. Accessible sur le Web, il permet de mieux comprendre l'interdépendance économique des collectivités, en examinant la façon dont les impacts socioéconomiques positifs et négatifs se transmettent d'une collectivité à l'autre dans une région donnée. Il aide ces collectivités à contribuer au processus de planification de la gestion des ressources et leur permet d'explorer leur dépendance mutuelle de même que les avantages qu'elles peuvent tirer d'une action commune et d'un effort concerté.

La **Forêt modèle du Manitoba** a tenu une série d'ateliers dans des collectivités, notamment parmi les Premières nations, afin de renseigner le public sur le problème du changement climatique et sur le projet Préventifeu (FireSmart) qui a pour but de protéger les collectivités contre les feux de forêt. On a également recueilli les observations des citoyens au sujet du changement climatique. Par ailleurs, la Forêt modèle a soutenu la Table ronde sur le développement économique des collectivités de Winnipeg River, qui offre une assistance technique au développement dans quatre collectivités, en collaboration avec un certain nombre de partenaires industriels et d'organisations non gouvernementales.

En 2004, l'**Ontario** a déposé sa *Loi sur la ceinture de verdure*, en vertu de laquelle une protection agricole et environnementale sera assurée en permanence au « Golden Horseshoe », une région à forte densité de population dans le centre-sud de l'Ontario. La ceinture de verdure est au service d'une foule de collectivités rurales et se prête à diverses applications dans les domaines de l'agriculture, du récréotourisme et de l'exploitation des ressources; elle protège en permanence les systèmes naturels qui soutiennent la santé écologique et humaine; elle fait de l'agriculture le mode d'occupation dominant.

Le **ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse** participe à l'Initiative des collectivités durables de la Nouvelle-Écosse (*Sustainable Communities Initiative*), partenariat regroupant plus de 40 organisations du gouvernement fédéral, de la province, des municipalités et des Premières nations. L'Initiative met à la disposition des dirigeants des collectivités un guichet unique qui donne accès aux connaissances et à l'expertise d'une foule de ministères et d'organismes publics, à différents niveaux.

Le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) est un programme non obligatoire, établi en 1998 par le gouvernement de l'Ontario, qui offre un allégement de l'impôt foncier aux propriétaires participants qui acceptent de préserver et de gérer activement leurs forêts. Le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) offre un allégement fiscal aux propriétaires qui s'engagent à protéger les ressources du patrimoine naturel sur leurs terres. En 2004, plus de 10 500 propriétés ont été inscrites au PEFFA et 14 700 au PEFTP. À la fin de 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il améliorait ces deux programmes en haussant l'allégement de l'impôt foncier pour les propriétaires fonciers et les groupes de conservation.

En décembre 2003, le Québec a apporté des changements majeurs à sa *Loi sur les forêts*, qui autorisent la signature d'ententes de délégation de gestion avec des élus régionaux et qui améliorent la vérification et le contrôle des activités de gestion forestière.

En 2004, la Saskatchewan a accordé à Mee-Toos Forest Products, une propriété exclusive de la nation crie Peter Ballantyne, un permis d'une durée de cinq ans pour récolter le bois sur plus de 1,6 million d'hectares de forêt provinciale dans le nord-est de la province. Grâce à cette sécurité d'approvisionnement accrue, l'entreprise sera plus à même de développer des capacités locales, d'élaborer un plan de développement des affaires et de trouver des partenaires potentiels dans l'industrie.

Le Réseau de gestion des forêts durables a poursuivi ses recherches sur les critères et les indicateurs de durabilité sociale des collectivités forestières, en évaluant par exemple des indicateurs de durabilité économique pour les Premières nations.

En 2003 et 2004, les 184 administrations locales membres de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique ont approuvé un certain nombre de positions stratégiques en ce qui concerne l'amélioration de la santé des forêts par suite de l'épidémie du dendroctone du pin ponderosa. Elles ont cherché des moyens d'accentuer le rôle des collectivités dans la gestion des ressources forestières locales. Elles veulent augmenter les possibilités de transformation à valeur ajoutée à proximité des collectivités. Elles cherchent à mieux sensibiliser le public à l'importance du secteur des ressources dans l'économie de la Colombie-Britannique. Elles aspirent à un partage des revenus tirés des ressources.

Afin d'aider les Canadiens à exercer une surveillance et à prendre des mesures pour protéger l'environnement, Habitat faunique Canada (HFC) a mis sur pied un programme de formation et un site Web axés sur le « citoyen de la science » en vue de recueillir des données et de partager de l'information. Depuis trois ans, HFC développe et gère le Portail de l'intendance du Canada, un site Web destiné à diffuser de l'information et à faciliter l'adoption de bonnes pratiques d'intendance sur les terres, y compris dans les forêts du Canada.

Le gouvernement du Yukon a mené de longues consultations avec les Premières nations, les parties intéressées et le public en vue de produire un document de travail approfondi sur la politique forestière. Ce processus constitue un jalon important et servira de modèle pour l'élaboration des lois et des règlements à venir et des pratiques exemplaires en matière de foresterie.

# 3: Droits et participation des Autochtones

*Un grand nombre de collectivités autochtones vivent dans les forêts du Canada. Les Autochtones participent davantage à la gestion des forêts et aux activités économiques qui dépendent de la forêt. Les membres de la Coalition favorisent le lancement de programmes, le développement des affaires et la création d'emploi, et reconnaissent aux Autochtones le droit de gérer leurs forêts.*

La politique de consultation des Premières nations sur la gestion des terres et le développement des ressources a été approuvée par le gouvernement de l'Alberta le 16 mai 2005; elle représente la première étape dans l'élaboration d'un processus de consultation entièrement albertain. Ce processus comprendra également l'élaboration de directives de consultation spécifiques au ministère, qui fourniront aux Premières nations et à l'industrie un environnement stable, méthodique et prévisible, dans lequel les deux parties pourront travailler en commun à la gestion des terres et au développement des ressources. Cette politique est flexible et sera entièrement révisée après quatre ans.

Le gouvernement de l'Alberta a créé, par le biais d'une initiative interministérielle, un programme qui vise à financer des études sur les usages traditionnels adoptés par les Premières nations de l'Alberta. Dès le début de 2002-2003, l'Alberta Aboriginal Affairs and Northern Development, l'Alberta Energy et l'Alberta Sustainable Resource Development se sont individuellement engagés à verser 250 000 $ par an pendant trois ans pour aider les Premières nations à faire des études sur les usages traditionnels du territoire. Du point de vue des Premières nations, ces études amélioreront le bien-être et l'auto-développement des individus et des collectivités. Pour le gouvernement, ce programme permettra de faciliter les relations avec les Premières nations de l'Alberta. Les données sur les usages traditionnels aideront à renforcer l'obligation qu'a le gouvernement de consulter les Premières nations sur les enjeux qui touchent l'aménagement des terres.

Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) aide les populations autochtones à saisir les possibilités de création d'emploi et de développement économique, notamment à créer des entreprises viables. Par exemple, au début de 2004, l'entreprise a formé un partenariat avec les Premières nations du lac Heart et la Première nation Chipewyan Prairie afin de mettre sur pied la compagnie d'exploitation forestière JHL Forestry Inc. Elle a également mis sur pied des programmes de formation et des bourses d'étude à l'intention des Autochtones. Elle consulte les collectivités autochtones et plus particulièrement les trappeurs au sujet des activités de récolte prévues.

Aux termes de la *Forestry Revitalization Act* de 2003 en vigueur en Colombie-Britannique, environ 8 p. 100 des coupes annuelles permises sont destinées aux Premières nations qui ont conclu des ententes d'aménagement (*accommodation agreements*) avec la province. D'autres ententes sur les forêts et les parcours naturels (*forest and range agreements*), conclues en 2003, pourvoient au partage des revenus et à l'attribution directe de terres aux Autochtones. On négocie des ententes de ce genre dans les cas où la situation des droits et des titres des Autochtones n'est pas encore réglée. Les Premières nations ont la possibilité de participer aux activités du secteur forestier à titre de titulaires de permis. En outre, la province continue d'aider les Premières nations à se doter d'une capacité de gestion et d'aménagement des forêts. Pour ce faire :

- elle encourage les coentreprises entre l'industrie, les entrepreneurs en exploitation forestière et les Premières nations;
- elle contribue à revitaliser le secteur forestier, afin de maximiser la valeur des possibilités offertes;
- elle contribue à assurer une stabilité à long terme, en négociant des traités ou d'autres formes de règlement.

La Forêt modèle de Foothills, en Alberta, a entrepris une étude à plusieurs facettes sur les connaissances et la culture traditionnelle des collectivités qui comprend une base de données que les collectivités et les entreprises peuvent consulter. Ce programme, le premier du genre au Canada, a permis à cinq collectivités autochtones locales de former un partenariat avec la Forêt modèle.

En novembre 2004, le rapport final sur l'Initiative de planification de la rive est du lac Winnipeg (*East Side Planning Initiative*) a été déposé, après une longue consultation avec les Premières nations, les Métis et les collectivités non autochtones qui vivent sur la rive est du lac Winnipeg, où se trouve l'un des plus vastes peuplements de la forêt boréale continue en Amérique du Nord. Ce rapport fait suite à l'engagement pris par le Manitoba de collaborer directement avec les Premières nations de cette région pour assurer la durabilité de la forêt boréale et le développement économique des collectivités.

La Forêt modèle du Manitoba a aidé à mettre sur pied des comités appelés « Traditional Area Advisory Committees » dans trois collectivités des Premières nations, et à en assurer le fonctionnement. Ces comités regroupent des représentants de la collectivité, comme des trappeurs, des pêcheurs, des exploitants forestiers, des cueilleurs, des aînés et des jeunes. Ils ont pour rôle de conseiller leurs chefs et leurs conseils au sujet de la gestion des ressources. En outre, la Forêt modèle a ajouté une composante autochtone à certains de ses autres projets, en offrant de la formation et de l'emploi à de jeunes Autochtones et en intégrant des connaissances traditionnelles.

En 2003, le Manitoba a créé une « section de la foresterie durable ». Ce groupe a pour mandat d'accroître la transformation à valeur ajoutée dans le secteur forestier (ce qui englobe le bois et les produits forestiers non ligneux), de stimuler l'interaction entre les industries primaires et secondaires et d'accroître la participation des Autochtones au secteur forestier de diverses façons : coentreprises, cogestion des ressources et développement économique des collectivités (en particulier par le biais de la formation et de la création d'emploi). Conservation Manitoba poursuit son initiative (avec la collaboration d'entrepreneurs) pour fournir de la formation à des résidents et à des entreprises autochtones dans le domaine de la passation et de l'administration de contrats de sylviculture.

L'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) a élaboré un « critère autochtone avec indicateurs de gestion durable des forêts » (15 mars 2005). L'ANFA entend travailler en collaboration avec des organisations autochtones et non gouvernementales pour finaliser cette série d'indicateurs. Elle est actuellement à la recherche de financement et de partenaires pour faire connaître le critère aux collectivités autochtones de tout le pays dans le cadre d'ateliers et recueillir un large appui en faveur du produit final. Cette initiative aidera les collectivités autochtones à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts et des initiatives de certification, et elle pourrait même servir de point de départ à une stratégie nationale de foresterie autochtone. L'ANFA s'emploie également à trouver des sources d'information de référence à l'appui des indicateurs en question, afin de bien tenir compte des questions qui préoccupent les Autochtones. L'ANFA a été l'hôte d'un atelier sur les questions qui touchent la forêt boréale et qui intéressent les Autochtones, et elle a conçu une série de huit fiches techniques où ces questions sont examinées. En février 2005, l'ANFA a tenu une conférence nationale à Kelowna, où il a été question des approches institutionnelles de la foresterie autochtone.

Le **SCF-RNCan** a prodigué aide et conseils relativement à des programmes et à des initiatives liés aux Autochtones. Ainsi :

a) En avril 2003, le Programme forestier des Premières nations a été reconduit pour une période de cinq ans, ce qui ouvre d'autres possibilités d'amélioration des conditions économiques des collectivités des Premières nations dans le respect des principes de la gestion durable des forêts. Le Programme favorise la gestion durable des forêts, le transfert des connaissances et des technologies, l'acquisition d'une expérience de travail, la protection des forêts et la planification forestière à l'échelle des collectivités. Voici un compte rendu de ses réalisations :

- Il a soutenu 338 projets dans 169 collectivités en 2003-2004 et 2004-2005. Ces projets représentent une contribution du Programme de près de 7,5 millions de dollars, une contribution des Premières nations de près de 15 millions de dollars et des contributions des partenaires des Premières nations de près de 10 millions de dollars, ce qui donne un investissement total d'environ 32 millions de dollars. Ces fonds ont servi à financer 21 plans d'affaires, 13 études de faisabilité, 22 conférences et excursions sur le terrain, 59 projets de formation, 48 plans de gestion forestière et l'acquisition d'une expérience de travail pour environ 2 000 membres des Premières nations. Ces activités aident les Premières nations à gérer leurs ressources forestières et les rendent aptes à saisir des possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'aménagement forestier à l'échelle locale et à l'échelle régionale. En voici des exemples :
  - Mise en œuvre du programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones au Nouveau-Brunswick, lancé en septembre 2004, en collaboration avec des Premières nations et des organisations autochtones, le gouvernement provincial, l'industrie forestière ainsi que Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ce partenariat d'une valeur de 4 millions de dollars et d'une durée de trois ans permettra de créer et de conserver une centaine d'emplois permanents à temps plein pour les Autochtones dans l'industrie forestière et offrira des possibilités de formation et de recyclage à 500 travailleurs autochtones.
  - Soutien et partenariat dans le cadre des programmes des jeunes gardes forestiers autochtones qui ont été mis sur pied au Manitoba et en Ontario pour encourager les jeunes des Premières nations à terminer leurs études secondaires et à envisager une carrière en gestion des ressources naturelles.

- Financement de programmes de formation en lutte contre les incendies de forêt en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et dans le Territoire du Yukon, pour permettre à des travailleurs autochtones d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour trouver un emploi dans les organisations provinciales de lutte contre les incendies de forêt, ou pour aider des collectivités à obtenir des contrats de suppression des feux de forêt. Les services forestiers de la Première nation d'Alexander, en Alberta, et les services M'TIWA-KI de la réserve indienne non cédée de Wikwemikong, en Ontario, sont deux exemples d'entreprises qui ont été établies avec succès.
- Financement d'un partenariat avec l'Initiative stratégique du Labrador qui vise à renforcer la capacité et à explorer des façons d'intégrer la science et les politiques forestières actuelles aux connaissances écologiques traditionnelles des aînés innus, afin d'établir des références pour la gestion durable des forêts.

b) Le SCF-RNCan a prodigué aide et conseils en foresterie technique au Bureau fédéral de négociation des traités et aux négociateurs fédéraux qui participent au processus de règlement des revendications territoriales en Colombie-Britannique. En outre, il a participé, par ses conseils et autrement, aux activités de groupes de travail en foresterie technique (composés de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des Premières nations) chargés d'appliquer des mesures et d'exercer des activités en rapport avec des traités. Il a aussi donné des conseils et de l'aide à des groupes des Premières nations et des Métis au sujet d'autres programmes fédéraux de foresterie et de l'accès à ses programmes.

Les Premières nations de Tli Cho, le **gouvernement des Territoires du Nord-Ouest** et le Canada ont signé une entente sur les revendications territoriales et le gouvernement autonome qui vise le territoire de la tribu des Tli Cho (Première nation de Dogrib). Cet accord porte sur la gestion des terres qu'ils détiennent et sur la participation à la gestion des ressources naturelles sur d'autres terres situées dans le territoire visé par l'entente. Il est prévu dans l'accord que des lois établies par le gouvernement Tli Cho seront appliquées à l'aménagement des forêts et à la gestion des ressources naturelles.

La nation innue et le **ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador** ont formé un partenariat unique pour appliquer un plan de gestion du secteur forestier dans le district 19, une aire de gestion de 2,27 millions d'hectares située dans le centre du Labrador. La **Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve**, dont cette zone ne fait pourtant pas partie, aide à mettre en œuvre le plan de gestion. Ce projet, qui est financé par le **SCF-RNCan**, augmentera la compréhension interculturelle et la connaissance traditionnelle des écosystèmes de Terre-Neuve-et-Labrador.

La Nova Forest Alliance et ses partenaires des Premières nations en Nouvelle-Écosse élaborent actuellement un guide des meilleures pratiques de gestion qui s'applique aux utilisations traditionnelles de la forêt, y compris les produits forestiers non ligneux et l'habitat faunique.

L'Initiative boréale du nord de l'Ontario (IBNO), un programme du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, vise à assurer la protection et à promouvoir l'aménagement durable des terres et des ressources naturelles situées dans la région boréale du nord de l'Ontario, en partenariat avec plusieurs Premières nations de cette région. L'IBNO a pour but de permettre à ces Premières nations de gérer l'aménagement du territoire et la gestion des forêts à l'échelle des collectivités et de favoriser des possibilités économiques durables dans les secteurs de la foresterie et de la conservation.

Le gouvernement de l'Ontario aide les Premières nations dans la région du grand nord de la province à planifier l'utilisation de leurs terres et à cerner les possibilités de développement économique axées sur la foresterie. Le gouvernement accorde une subvention de 2 millions de dollars au Fonds de réserve forestier, qui sera chargé d'accepter les demandes des collectivités autochtones admissibles pour des projets liés à l'aménagement du territoire et au développement forestier.

À la fin de 2003, le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario et le chef du Grand conseil Commanda ont signé un protocole d'entente visant à maintenir l'Anishinabek Ontario Resource Management Council (AORMC) pour un deuxième mandat de trois ans. L'AORMC a facilité les discussions entre les représentants de la nation Anishinabek et le Ministère sur des sujets comme la politique d'application des règlements, la foresterie, le territoire, la gestion de l'énergie hydroélectrique ainsi que les poissons et la faune.

En juin 2003, la Saskatchewan a signé une entente de collaboration avec une association réunissant sept Premières nations, à savoir la Nation crie d'Ahtahkakoop, la Nation Dakota de Wahpeton, la Première nation de Sturgeon Lake, la Première nation Beardy's et Okemasis (Willow Cree), la Première nation One Arrow, la Première nation Muskoday et la Première nation James Smith. Cette entente s'applique aux forêts de Fort à la Corne, de Torch River, de Nisbet et de Canwood Island. Un permis d'approvisionnement d'une durée de trois ans a été octroyé à l'association des sept Premieres nations pour les régions concernées. Les négociations se poursuivent en vue d'établir une entente à long terme sur la gestion des forêts entre l'association et le gouvernement, afin d'accentuer les retombées sociales, économiques et environnementales de la forêt sur les territoires traditionnels des Premières nations.

Le Réseau de gestion durable des forêts a créé une division de la recherche dans son programme des Autochtones. Grâce à cette mesure, les questions autochtones sont prises en compte dans d'autres domaines de la recherche, comme la gestion intégrée des ressources, les politiques et les institutions, les produits de remplacement ainsi que les critères et les indicateurs sociaux et économiques. Par ailleurs, le Réseau a effectué des recherches qui ont débouché sur des approches novatrices de l'intégration des connaissances traditionnelles (dans les décisions de gestion) et de la gestion coopérative des ressources.

Le gouvernement du Yukon et la Première nation Champagne et Aishihik ont approuvé en 2004 un plan stratégique de gestion forestière pour le territoire traditionnel (environ 2 millions d'hectares), dans le cadre de la revendication territoriale finale de cette collectivité. Le plan expose les buts et les critères généraux des activités de gestion et d'aménagement des forêts et prévoit notamment l'élaboration d'une solution appropriée à l'épineux problème de l'infestation du typographe dans la région. Des plans régionaux de gestion forestière à l'échelle des collectivités sont également en voie d'élaboration dans trois autres régions. Le Kaska Forest Resources Stewardship Council élabore de son côté un plan régional intégré de gestion des forêts qui intègre le savoir collectif et traditionnel et qui vise une superficie d'environ 6 millions d'hectares dans le territoire traditionnel de Kaska, dans le sud-est du Yukon.

# 4: Avantages du point de vue des produits de la forêt

*Les membres de la Coalition apportent une contribution majeure au secteur des produits forestiers. Cette contribution revêt différentes formes allant du développement de nouvelles techniques et technologies qui exploitent les ressources forestières de façon plus durable à l'établissement de programmes qui stimulent le développement des marchés, en passant par l'aide à la recherche novatrice.*

Axé sur des consultations avec les gouvernements, l'industrie et les instituts de technologie et de recherche, l'Institut de recherche forestière de l'Alberta (IRFA) appuit et dirige les investissements en recherche stratégique dans trois secteurs : l'aménagement forestier durable, l'amélioration et la diversification de la chaîne de valeur et le développement de nouveaux produits et procédés. Par ailleurs, l'IRFA appuit le Réseau de gestion durable des forêts, qui effectue des recherches sur des sujets liés à la forêt boréale canadienne. D'autres sujets de recherche incluent la gestion de la biodiversité, la productivité forestière, les composés de produits de fibres naturelles, le bioraffinage et la bioénergie, ainsi que la conception et les opérations de conversion de produits en bois massif. Dans son ensemble, les investissements de l'IRFA sont placés dans des secteurs qui supportent la gestion durable des ressources naturelles de l'Alberta et qui garantissent le bien-être économique et social des Albertains.

En 2005, l'Alberta a affecté 1,8 million de dollars sur trois ans à la promotion des produits forestiers et à la diversification des marchés par le biais d'une alliance stratégique avec Forintek, un organisme national de recherche et de développement sur les produits du bois. Cet investissement augmentera la valeur dérivée des ressources forestières de l'Alberta en fournissant de l'information stratégique ainsi que des résultats de recherche à l'industrie forestière. Cet investissement permettra également à l'industrie de l'Alberta d'être plus compétitive, de diversifier ses produits et de tirer une plus grande valeur des ressources forestières. L'Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest finance l'alliance Alberta-Forintek.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des forêts, en collaboration avec différents partenaires de l'industrie, ont établi le Conseil canadien de l'innovation forestière, chargé de coordonner les efforts de recherche et de développement du gouvernement et de l'industrie. Il en résulte de nouvelles façons d'accroître la compétitivité, l'accès au marché et la diversification des produits. Par exemple, on analyse les investissements du secteur forestier dans les sciences et la technologie ainsi que dans la recherche et le développement. Les résultats de ces études aideront le secteur à améliorer sa position stratégique par rapport aux autres secteurs et à déterminer quels outils et quels programmes sont susceptibles de stimuler l'innovation.

Forintek Canada Corporation, qui reçoit des contributions financières importantes du SCF-RNCan, apporte une contribution appréciable au secteur des produits forestiers. Ainsi :

- Grâce aux efforts de Forintek, la Chine et Taïwan ont intégré à leurs codes du bâtiment respectifs les normes nord-américaines concernant les bâtiments à ossature de bois, ainsi que les espèces et les dimensions de bois en usage au Canada.
- En collaboration avec ses partenaires, Forintek met actuellement à jour deux rapports de renseignements commerciaux : un sur l'utilisation du bois dans les mises en chantier résidentielles, l'autre sur la réparation et la modernisation.
- La recherche vise également à augmenter la quantité de produits extraits des billes de bois, à réduire les coûts de production, à accroître l'efficacité des processus et à ajouter de nouveaux attributs aux produits.
- Dans le domaine de la fabrication des produits composites, des scientifiques de Forintek ont récemment conçu un certain nombre d'innovations qui vont réduire davantage les coûts de production et améliorer l'efficacité des processus.
- Forintek offre également le programme de transfert technologique Valeur au bois aux petites et aux moyennes entreprises qui exercent des activités dans le domaine de la transformation du bois à valeur ajoutée au Canada, surtout en milieu rural.

En mars 2004, le Manitoba a annoncé son adhésion au programme de transfert technologique Valeur au bois de Forintek. Les fabricants de produits du bois de cette province ont maintenant accès à des spécialistes de l'industrie, à des solutions technologiques, aux plus récentes recherches et à d'autres services ôfferts dans le cadre du programme. Le bureau que Forintek vient d'ouvrir dans le nord de la province, à The Pas, donne un coup de main aux collectivités et aux entreprises autochtones qui désirent mettre sur pied ou accroître leurs activités dans l'industrie forestière. Du plus, l'Ontario est devenue membre de Forintek afin d'accroître la recherche et le développement du secteur forestier.

Le SCF-RNCan a accompli un certain nombre de choses :

- Il a établi le Programme canadien d'exportation des produits du bois (connu sous le nom de Produits de bois canadien), d'une valeur de 35 millions de dollars, en collaboration avec des associations pour les produits du bois et des gouvernements provinciaux, afin d'aider les entreprises à supporter les coûts de développement des marchés étrangers et, par le fait même, à explorer et à exploiter de nouveaux débouchés. Une aide est apportée à des projets tels que des études de marché, de la formation technique, l'élaboration de codes du bâtiment et de codes de prévention des incendies, ainsi que des activités de normalisation des produits.
- Il a financé des recherches qui visent à renforcer la compétitivité de l'industrie forestière du Canada, en fournissant 8,7 millions de dollars à trois instituts de recherche forestière du Canada, à savoir Forintek Canada Corp. (Forintek), l'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC) et l'Institut canadien de recherches sur les pates et papiers (Paprican).
- Il a raffiné un Modèle de bilan du carbone pour les forêts canadiennes afin que l'on puisse déterminer avec plus d'exactitude si la forêt du Canada est une source ou un puits de carbone. Ce travail a une grande utilité stratégique pour les négociateurs du Canada dans le processus de Kyoto. En effet, il aidera les négociateurs à déterminer si la forêt canadienne devrait faire partie de l'engagement pris dans le cadre du protocole. En outre, le SCF-RNCan fait équipe avec le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan et le Saskatchewan Research Council afin de vérifier un modèle de bilan du carbone à l'échelle régionale.

En novembre 2004, le Conseil sur la compétitivité du secteur forestier du **ministre des Ressources naturelles de l'Ontario** a été mandaté en vue de fournir des conseils sur la façon de renforcer l'industrie forestière de l'Ontario. Ce Conseil, qui regroupe des représentants des municipalités, de l'industrie forestière et des Premières nations, a formulé ses recommandations dans son rapport final qui a été soumis au Ministre en mai 2005. Les recommandations portent sur l'approvisionnement en bois, les prix du bois à destination, l'énergie, le climat d'investissement et la collaboration.

En juin 2004, le **gouvernement de l'Ontario** a dévoilé sa Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois. La Stratégie compare les prévisions d'approvisionnement dans le nord et le centre de l'Ontario pour présenter les niveaux d'utilisation industrielle et cerner les enjeux et les défis en matière d'approvisionnement en bois. La Stratégie suggère également un éventail de mesures en matière de gestion de l'approvisionnement en bois de l'Ontario à l'intention du ministère des Ressources naturelles, de l'industrie forestière et des équipes responsables de l'aménagement du territoire composées de citoyens locaux et de membres des Premières nations.

La **Nova Forest Alliance** élabore actuellement un modèle prévisionnel du dendroctone de l'épinette, qui sera utilisé dans des peuplements ravagés par des ouragans en Nouvelle-Écosse.

À l'été 2004, le Public Forest Council a consulté des propriétaires de l'**Île-du-Prince-Édouard** de même que l'industrie de la culture et de la transformation de l'if du Canada (*Taxus canadensis*) au sujet des vols, des intrusions et de l'exploitation durable de l'if du Canada à l'état sauvage. Il a déposé un rapport qui propose une stratégie de conservation de cette espèce d'arbre unique, à la suite de quoi le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail pour mettre en œuvre les recommandations du rapport.

L'**Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican)** a développé un certain nombre de techniques et de technologies permettant de mieux utiliser les ressources forestières :

- L'Institut a tenu une série d'ateliers au cours desquels des analyses Pinch ont permis de définir des projets de récupération de la chaleur susceptibles de générer des économies de près de 1 million de dollars par usine dans le secteur de la pâte kraft comme dans celui de la pâte mécanique.
- Des techniques permettant d'optimiser le rendement des chaudières de récupération ont été appliquées à des chaudières à vapeur haute pression, ce qui a généré des économies importantes; par exemple, elles ont permis d'augmenter dans une proportion de 75 p. 100 le débit de vapeur horaire obtenu au moyen de la combustion de déchets de bois.
- Un nouveau système unique (à l'échelle pilote) servant à vérifier les rouleaux de papier permet de régler un certain nombre de problèmes fréquents que rencontrent les imprimeurs, comme les défauts de repérage, les lisières bombées, les problèmes de stabilité et les problèmes d'aptitude du papier au passage sur machine.
- L'Institut a mis au point une nouvelle technologie de désencrage au sulfite neutre, qui permet de réduire considérablement les coûts des produits chimiques de désencrage tout en améliorant la qualité de la pâte désencrée.
- Le procédé au polysulfure-anthraquinone, mis en œuvre avec succès à l'échelle de l'usine, a permis d'accroître les rendements en fibres dans une proportion de 2,8 à 4,1 p. 100.

Les recherches du **Réseau de gestion durable des forêts** ont lié les études sur les produits forestiers à la gestion des forêts. Elles ont consisté notamment à :

- évaluer les impacts de la certification des forêts sur la fabrication de produits de bois à valeur ajoutée au Canada;
- modéliser la planification de l'utilisation des terres et de la répartition des billes, en développant et en évaluant des scénarios;
- explorer de nouvelles méthodes d'assurance de la chaîne de possession des produits forestiers certifiés.

# 5. Connaissances et innovation au service de la compétitivité et de la durabilité

*Les sciences, l'innovation et l'éducation sont des facteurs importants de notre capacité d'assurer l'aménagement durable de la forêt et de maintenir la compétitivité du secteur forestier du Canada sur les marchés mondiaux. Les membres de la Coalition ont offert des cours spéciaux, des ateliers et des programmes de recherches pour faire progresser la gestion durable des forêts au Canada.*

D'un bout à l'autre du Canada, des initiatives ont été engagées en vue de mettre au point des modèles de gouvernance efficaces pour harmoniser la capacité des sciences forestières avec les besoins et les priorités du secteur forestier. En Colombie-Britannique, le Forest Genetics Council est considéré de longue date comme un partenariat fructueux entre les gouvernements, l'industrie et les universités dans le domaine de la gestion des ressources génétiques, qui intègre de façon efficace la recherche en génétique forestière et appliquée avec les objectifs de production de semences Select et de création de vergers à graines. En 2003, un conseil des sciences forestières a été mandaté pour orienter et promouvoir le programme de sciences forestières du B.C. Forest Investment Account. Le programme finance des activités scientifiques et de vulgarisation en foresterie en vue d'accroître les connaissances et de communiquer les résultats aux responsables de l'élaboration des politiques, aux gestionnaires sur le terrain et aux spécialistes. Le conseil se compose d'utilisateurs et de fournisseurs de savoir scientifique qui proviennent de l'industrie, des gouvernements et du milieu des sciences forestières. Le conseil a préparé un plan stratégique pour la période 2004-2008 ainsi que des plans d'activités annuels.

Des membres de la Coalition décernent des prix et offrent des témoignages de reconnaissance à des professionnels de l'industrie forestière, actuels et en devenir. Ainsi, l'Institut forestier du Canada (IFC) a présenté 680 joncs d'argent, pour souligner leur arrivée dans la profession, à des étudiants inscrits à des programmes de baccalauréat et de diplôme technique reconnus par l'IFC dans tout le Canada en 2004. En outre, il a reconnu l'excellence dans la foresterie canadienne en décernant les prix nationaux suivants :

- prix d'excellence en foresterie au Canada
- prix d'excellence en sciences forestières au Canada
- prix d'excellence en foresterie internationale
- prix James M. Kitz

Au début de 2004, la Section du Centre de l'Ontario de l'IFC a présenté des joncs d'argent et un certain nombre de prix à des étudiants en foresterie au Collège Boréal de Sudbury et au Sault College of Applied Arts and Technology de Sault Ste. Marie, en témoignage de leur excellence, de leurs réalisations et de leur contribution à la profession.

**L'IFC a recours à divers moyens — excursions sur le terrain, activités éducatives, législation, etc. — pour venir en aide aux professionnels de la forêt. Par exemple :**

- La Section de la vallée de l'Outaouais de l'IFC a permis à des professionnels de la forêt de parfaire leurs compétences et leurs connaissances, en leur offrant de participer à de nombreuses excursions sur le terrain et à d'autres activités visant notamment à augmenter la certification des boisés privés, à concilier les multiples valeurs de la forêt et à lutter contre des espèces exotiques et envahissantes.
- La Section de la Saskatchewan de l'IFC dirige le processus qui doit aboutir à l'élaboration d'une loi encadrant les professionnels de la forêt en Saskatchewan.
- Le College of Alberta Professional Foresters élabore actuellement un nouveau programme de développement continu des compétences, qui sera mis en œuvre en 2007. Ce programme imposera des exigences minimales auxquelles les membres réglementés (RPF ou FIT) devront satisfaire pour une période de trois ans. Le collège, en collaboration avec des partenaires, a également contribué à financer le site Web Forestry Commons, que gère la Faculty of Extension de l'Université de l'Alberta. Ce site Web aide les forestiers et les professionnels de la forêt à se préparer à l'examen sur la jurisprudence que fait passer le collège, en plus de les informer des politiques et des lois provinciales qui encadrent l'aménagement forestier.

- La Nova Forest Alliance de la Nouvelle-Écosse offre des modules de formation en gestion forestière à l'industrie et aux propriétaires privés, et met au point un outil d'aide à la décision à l'intention des propriétaires.

Le Partenariat pour la recherche forestière, dont font partie le SCF-RNCan, Tembec Inc., le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et le Centre écologique du Canada, a pour objectif d'accroître l'approvisionnement durable en fibres de l'industrie ontarienne tout en préservant l'intégrité de l'environnement.

**L'éducation et la sensibilisation du public sont des éléments importants des programmes de communication du secteur forestier :**

- Le programme des jeunes gardes forestiers autochtones de l'Alberta donne aux élèves du secondaire l'occasion de participer à un large éventail d'activités qui mettent l'emphase sur la protection des forêts et la gestion des ressources naturelles. Ce programme offre, en plus d'une expérience de travail, l'occasion de développer une compréhension pour un nombre d'activités traditionnelles telle la récolte de plantes médicinales. Dans sa troisième année d'opération en 2005, le programme s'est élargi et comprend maintenant sept équipes de travail et emploie 55 jeunes Autochtones. Ces derniers travaillent sur des projets tel le programme Préventifeu (FireSmart), une initiative entreprise en collaboration avec les communautés et visant à réduire les risques de feux de forêt. D'autres exemples de projets incluent la construction de sentiers, la plantation d'arbres et des activités autochtones traditionnelles qui renforcent la reconnaissance culturelle.
- L'Institut forestier du Canada (IFC), à titre de membre de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels, aide à établir les normes d'accréditation servant à évaluer les écoles de foresterie postsecondaires. En outre, il contribue financièrement et siège au Bureau canadien d'agrément en foresterie, pour effectuer les évaluations. En 2004, le Bureau a évalué les programmes de foresterie de deux écoles canadiennes. De plus, il encourage ses 2 800 membres à participer à son programme de formation continue en foresterie et à se prévaloir d'autres possibilités de formation continue offertes dans les sections locales de l'IFC, des conférences provinciales et nationales, des ateliers et des cours.
- La Section du Centre de l'Ontario de l'IFC fait actuellement des démarches pour faire accréditer ses programmes de formation par l'IFC, l'Ontario Professional Foresters Association et la Society of American Foresters.

- La Forêt modèle de Foothills, en Alberta, a organisé avec succès une journée des systèmes d'information géographique, à laquelle ont participé cinq classes d'étudiants de 8e année. Ce programme a eu un rayonnement qui a dépassé les cadres de la Forêt modèle, puisque des demandes parviennent maintenant des grands centres comme Edmonton et Calgary. De plus, en 2004, la Forêt modèle, en collaboration avec le parc national Jasper, a offert un programme d'interprétation qui a informé plus de 3 500 visiteurs du parc au sujet des pêches, des bassins hydrographiques et des grizzlis dans le contexte de la gestion durable des forêts.
- Le Partenariat pour la recherche forestière, dont font partie le SCF-RNCan, Tembec Inc., le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et le Centre écologique du Canada, a fourni des fonds qui ont permis de poursuivre l'expérience de la visite guidée organisée à l'intention des enseignants du nord-est de l'Ontario. D'une durée d'une semaine, cette excursion annuelle permet à une quarantaine d'enseignants de vivre une expérience d'apprentissage pratique et d'acquérir une connaissance directe des principes et des pratiques de gestion forestière, qu'ils peuvent ensuite intégrer à leurs programmes d'enseignement.
- FORREX Forest Research Extension Partnership a mis sur pied et gère le *BC Journal of Ecosystems and Management*, le Natural Resources Information Network (Réseau d'information sur les ressources naturelles) et sept programmes de communication externe qui correspondent à des thèmes de la Stratégie forestière nationale du Canada.
- Au Nouveau-Brunswick, 500 étudiants de 4e année, de 11e année et de 12e année ont assisté à des séances d'information d'une durée d'une journée offertes par la Forêt modèle de Fundy à propos des écosystèmes et de leur gestion. L'institut forestier de la Forêt modèle fournit une documentation que les enseignants du secondaire peuvent intégrer à leur programme d'enseignement, en particulier de l'information sur la gestion durable des forêts. Il diffuse également de l'information sur les programmes d'études postsecondaires et les carrières en foresterie.
- Campsite 24, un élément interactif du site Web de Parcs Ontario, présente des activités et des jeux interactifs qui permettent aux jeunes de s'amuser tout en s'initiant à la protection environnementale, à la flore, à la faune et aux parcs provinciaux de l'Ontario. C'est également une ressource très utile pour les enseignants qui offre des plans de leçon, des feuilles d'activité et de l'information contextuelle à imprimer — tous basés sur le programme-cadre de l'Ontario de la 2e à la 6e année.

La Faculté de la foresterie et de l'environnement forestier de l'Université Lakehead a aidé à aménager la forêt patrimoniale en Ontario, afin de faciliter la recherche sur la gestion durable des forêts. La forêt patrimoniale englobe la forêt Dog River-Matawin, qui appartient à Bowater, ainsi que le parc Quetico adjacent. La Faculté administre le programme de recherche sur le patrimoine vivant et affecte le reste des fonds du Living Legacy Trust (Fiducie du patrimoine vivant) à la recherche forestière. L'Université a mis sur pied un programme de doctorat en sciences forestières qu'elle offrira à compter de septembre 2005.

En 2004, la Forêt modèle du lac Abitibi, en Ontario, a coorganisé l'atelier intitulé « Coupes partielles en forêt boréale de l'est : connaissances et perspectives », dans le cadre des recherches transfrontalières qu'elle exécute en partenariat avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle apporte également son aide à un certain nombre de projets de recherches transfrontalières et à cinq étudiants au doctorat qui font de la recherche liée aux coupes partielles dans la région.

Le Réseau de gestion durable des forêts, par son programme d'échange de connaissances et de diffusion technologique, favorise le transfert et l'utilisation de l'information nouvelle et des résultats des recherches, au profit des partenaires du Réseau et d'autres parties intéressées. Récemment, des projets de ce genre ont permis d'établir des cadres de gestion durable des forêts pour les sociétés Alberta Pacific Forest Industries, Louisiana-Pacific Canada, Riverside Forest Products, Tolko AB, Tembec et la Nation crie de Little Red River Tall. En outre, le Réseau s'emploie à améliorer les capacités et les compétences des assistants à la recherche. Entre 2002 et 2004, 155 étudiants à la maîtrise, 84 étudiants au doctorat, 28 boursiers postdoctoraux, 89 techniciens, 27 associés de recherche et 93 étudiants du premier cycle ont travaillé à des projets de recherche financés par le Réseau.

# 6: La forêt urbaine et l'engagement du public à l'égard de la durabilité

*Plusieurs membres de la Coalition s'emploient énergiquement à sensibiliser les gens aux questions qui touchent les forêts urbaines. Par exemple, certains gouvernements membres adoptent des lois pour mieux protéger les forêts urbaines, tandis que des organisations non gouvernementales mènent des campagnes de sensibilisation.*

**Des mesures importantes sont prises pour mieux protéger et gérer les forêts urbaines du Canada. Entre autres :**

- On a créé le Réseau canadien des forêts urbaines, une organisation qui représente des municipalités, des établissements d'enseignements et des organisations non gouvernementales et qui a pour mission de sensibiliser la population au sort des arbres en milieu urbain. Au cours de la première année, le Réseau s'est employé à :
  - > achever la première version de la *Stratégie nationale sur les forêts urbaines*, qui est affichée sur le site Web de la Fondation canadienne de l'arbre;
  - > augmenter à plus de 250 membres la liste de distribution Internet de CANUFNET, qui diffuse de l'information technique et des nouvelles à la collectivité des forêts urbaines.
- La Forêt modèle de l'est de l'Ontario a continué à renforcer le Réseau des forêts urbaines de l'est de l'Ontario, qui aide les collectivités à entretenir et à améliorer leurs forêts urbaines, par un partage des meilleures pratiques et techniques. Elle a également développé et diffusé le système d'évaluation des terres boisées, un outil important qui aide les municipalités à intégrer dans leurs plans officiels un mécanisme de protection des étendues boisées qui ont une grande importance écologique.

- Le SCF-RNCan a aidé à recueillir et à diffuser de l'information et à réaliser des projets dans le domaine des forêts urbaines. Par exemple :
  - Par son projet de la rusticité des plantes, le SCF-RNCan demande aux Canadiens de tout le pays d'évaluer la répartition actuelle et potentielle des arbres dans les conditions actuelles et sous un climat changeant. Le système permet au public d'entrer des données locales afin de créer des cartes de rusticité pour des espèces particulières, qui correspondront mieux aux conditions qui prévalent localement et aux besoins d'information de la collectivité.
  - Le SCF-RNCan a publié l'ouvrage *Les forêts du Canada* et l'a présenté à l'occasion du XII[e] Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Québec en septembre 2003. Cet ouvrage décrit et met en évidence les qualités morphologiques et la composition écologique des forêts canadiennes, y compris celles qui se situent en milieu urbain. L'un des chapitres donne un aperçu des défis et des pratiques afférents aux forêts et à la foresterie urbaines.
  - Le SCF-RNCan collabore à une initiative internationale visant à permettre une meilleure coordination des données scientifiques et des mesures de restriction phytosanitaire pour faire face aux espèces exotiques et envahissantes dans le monde entier. Le SCF-RNCan, à titre de partenaire de la Stratégie nationale sur les espèces envahissantes, fournit une expertise liée à la foresterie et travaille à la conception d'un plan stratégique à l'intention du secteur forestier canadien. Le SCF-RNCan continue à conseiller l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à collaborer avec elle sur la question des espèces exotiques et envahissantes.
  - Le SCF-RNCan a établi le programme « les sciences dans les centres » afin d'exposer aux sciences des centaines de milliers de personnes, en particulier des jeunes, dans des centres comme Science Nord à Sudbury, le Centre des sciences de l'Ontario à Toronto et le Musée des sciences et de la technologie à Ottawa.
- Le Conseil des forêts urbaines de l'Ontario (OUFC) (Ontario Urban Forest Council) a tenu son assemblée générale annuelle de 2003 sous le thème de « La forêt urbaine du Canada en crise », afin de sensibiliser les membres et le public aux menaces qui pèsent sur les arbres et les forêts en milieu urbain. L'OUFC a également fait du démarchage auprès des autorités municipales et provinciales, pour les convaincre de la nécessité de protéger les arbres des villes autant que les arbres du patrimoine.

- Le gouvernement de la Saskatchewan a établi son nouveau règlement sur la maladie hollandaise de l'orme, afin de lutter contre ce fléau. Ce règlement impose un allongement de la période d'interdiction de la taille des arbres, la certification des élagueurs commerciaux et la nomination d'inspecteurs municipaux.
- La Fondation canadienne de l'arbre continue d'exercer un leadership dans le domaine des forêts urbaines. Ainsi :
  - Elle a animé la 6e Conférence canadienne sur les forêts urbaines, qui s'est tenue en 2004 à Kelowna, en Colombie-Britannique, et a déjà commencé à planifier la septième, qui aura lieu à Québec en octobre 2006.
  - Elle prépare, en collaboration avec la Fédération des municipalités canadiennes, le *Guide des meilleures pratiques de gestion des forêts urbaines du Canada* ainsi que le Model Tree Bylaw, à l'intention des municipalités canadiennes.
  - Elle facilite l'adoption de six résolutions municipales, notamment celle de la Fédération des municipalités canadiennes qui appuie la conservation des forêts urbaines.
  - En 2004-2005, 35 collectivités canadiennes ont reçu des prix dans le cadre du programme *Ma rue, mes arbres*, pour leurs efforts en foresterie urbaine. En 2005-2006, 14 municipalités ont été désignées communautés *Ma rue, mes arbres*. Le SCF-RNCan a contribué au financement de ce programme. Depuis 1994, 280 collectivités ont été « verdies », 70 millions d'arbres plantés et plus de 300 cours d'école « reverdies ». Voici quelques exemples de projets qui ont valu des prix à des municipalités :

    inventaire des arbres urbains; établissement d'un programme d'arbres du patrimoine; naturalisation à grande échelle des cours de banlieue; établissement d'un programme d'intendance des forêts urbaines; établissement d'une forêt de démonstration urbaine; divers projets d'amélioration des écosystèmes; large éventail de campagnes de sensibilisation.
- La Faculté de foresterie de l'Université de Toronto a distribué à toutes les municipalités canadiennes un sondage sur les pratiques et les tendances de la foresterie urbaine.

**Pour la plupart des membres de la Coalition, la sensibilisation du public à la problématique des forêts urbaines est une préoccupation majeure. En voici des exemples :**

- La Barrett Lumber Company de la Nouvelle-Écosse attache une grande importance à l'utilisation publique des forêts. Depuis 1978, elle permet à ses voisins d'utiliser ses terrains à des fins récréatives, notamment pour le camping, à condition de signer et de respecter une entente qui définit les règles d'une utilisation écologique de la forêt. Depuis 2002, les utilisateurs de véhicules tout-terrain qui désirent emprunter les terrains de Barrett sont tenus de signer une entente semblable par laquelle ils s'engagent à adopter un comportement écologique.
- L'Association forestière canadienne (AFC) poursuit son travail de communication auprès des éducateurs de tout le Canada.
  - Programme des trousses de l'enseignant au sujet des forêts canadiennes. En 2005, l'Association a produit la sixième d'une série de trousses de l'enseignant. Intitulée *Canada's Forests and Wetlands, Our Natural Water Filters*, la trousse reprend le thème de l'Association pour l'année 2005, soit « Les forêts et les terres humides : des filtres d'eau ».
  - Programmes de sensibilisation comme l'Envirothon, la Capitale forestière du Canada et les messages de l'ours Smokey sur la prévention des feux de forêt.
- L'Institut forestier du Canada (IFC) reçoit chaque année des dons pour financer des projets de sensibilisation aux forêts et à la foresterie dans tout le Canada. Administré par la Fondation pour sensibiliser la population à la foresterie, un organisme de charité sans but lucratif, ce programme a pour but de sensibiliser la population à la foresterie. En outre, l'IFC encourage et aide les jeunes à s'impliquer dans le secteur de la foresterie, et ce, de plusieurs façons : il leur consent une aide financière pour leur permettre d'assister à des congrès de toutes sortes; il les encourage à présenter des affiches sur l'intendance de l'environnement et des forêts à l'occasion des conférences de l'IFC; en 2005, il a présenté des ateliers dans des établissements d'enseignement postsecondaires, afin de mieux faire connaître la foresterie aux étudiants et d'encourager les jeunes à envisager une carrière dans ce domaine.

- La Section de la vallée de l'Outaouais de l'IFC sensibilise le public aux forêts par des activités qui ont lieu sur le canal Rideau pendant le festival Bal de neige, à Ottawa, dans des foires scientifiques régionales et lors de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts.
- La stratégie de communication de la Forêt modèle de Fundy comprend des publications, des activités, des ateliers, des affiches, un site Web et un programme de transfert technologique qui visent à généraliser les pratiques de gestion durable des forêts dans la Forêt modèle, au Nouveau-Brunswick et au-delà.
- La Forêt modèle du Manitoba forme des étudiants des trois écoles secondaires locales pour leur apprendre à recueillir des données environnementales dans des forêts de différents âges et de différentes origines. En outre, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Manitoba, elle a produit un programme de cours en sciences portant sur les forêts durables à l'intention des élèves de 10e année. Ce programme a été distribué partout au Manitoba et présenté aux enseignants à l'occasion d'ateliers.
- Ressources naturelles Canada (RNCan) est le principal commanditaire de la Fondation canadienne de l'arbre, y compris du programme *Ma rue, mes arbres*. En 2005, RNCan a mis en application des plans pour prolonger de deux années supplémentaires son entente de financement avec la Fondation canadienne de l'arbre. Le programme *Ma rue, mes arbres* est remanié de façon à financer des projets qui encouragent l'adoption de politiques et de pratiques exemplaires innovatrices de gestion pour l'aménagement des forêts municipales.
  - > En 2004-2005, RNCan a fourni du financement à la Fondation canadienne de l'arbre, y compris pour le programme *Ma rue, mes arbres* et pour le verdissement des cours d'école. Pour aider à sensibiliser la population aux arbres et aux forêts urbaines, le Ministère a également versé des fonds pour mettre à jour les messages d'intérêt public de la Fondation aux fins de diffusion. Toutes les commissions scolaires du Canada ont reçu des exemplaires d'une affiche éducative et d'une brochure, toutes deux financées par RNCan, qui exposent les avantages du verdissement des cours d'école.
- Les Offices de la protection de la nature de l'Ontario offrent un certain nombre de services d'intendance des bassins versants et de services-conseils, qui comprennent notamment la plantation des arbres et des arbustes, la vente des arbres et des arbustes, la planification des sites, l'évaluation des sites et la surveillance.

- Le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, dans le cadre du Programme d'intendance environnementale, a :
  - > créé des projets communautaires novateurs de plantation d'arbres, notamment l'utilisation de produits forestiers donnés par des industries forestières locales pour aider à acheter des arbres pour les propriétaires fonciers, la conclusion d'accord à long terme avec de jeunes handicapés locaux pour la plantation d'arbres et la création de partenariats avec des municipalités dans un vaste modèle de Forêt 2020; de 2003 à 2005, ces projets se sont soldés par la plantation de plus de 1,7 million d'arbres;
  - > facilité la formation de huit nouvelles associations de propriétaires de boisés et injecté plus de 7 millions de dollars dans des projets de reforestation communautaires, des sites de démonstration et des initiatives de sensibilisation et d'éducation dans les paysages défrichés de l'Ontario;
  - > coordonné et mis en œuvre plus de 450 initiatives axées sur la forêt, dont 186 projets de reforestation;
  - > tenu plus de 85 ateliers à l'intention de propriétaires de boisés;
  - > réalisé 964 projets axés sur les ressources naturelles depuis 2003; pendant cette période, 17 000 bénévoles et plus de 2 600 partenaires ont été formés et se sont mis au service de leur collectivité respective.
- Dans le cadre de la stratégie Perspectives Jeunesse Ontario, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a créé plus de 2 000 emplois pour les jeunes en 2005. Par le biais de ses six programmes d'emploi jeunesse — Programme des brigadiers de la forêt, *Ontario Stewardship Rangers Program*, programme de stages, programme COOP, Programme expérience été et Programme d'échange d'emplois d'été pour étudiants Ontario-Québec — le Ministère recrute des étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire ainsi que des nouveaux diplômés pour des emplois d'été et des stages en gestion des ressources naturelles.
- Le programme Envirothon de l'Association forestière de l'Ontario, qui enrôle plus de 5 000 jeunes annuellement, a été coordonné avec l'aide du Programme d'intendance environnementale. Ce dernier a reçu le *Susan Wiecek Forestry Education Award* de l'Association forestière de l'Ontario pour « la contribution exceptionnelle du programme à la sensibilisation à la foresterie en Ontario ».

- En 2004, l'Île-du-Prince-Édouard a commencé à élaborer une nouvelle politique forestière. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement a demandé au Public Forest Council de tenir une série de forums publics au cours de l'hiver 2005, afin d'inviter les citoyens à lui faire part de leurs idées au sujet des ressources forestières de l'Île-du-Prince-Édouard, des moyens qu'ils envisagent pour mettre ces idées en pratique et du rôle que devrait jouer le gouvernement, à leur avis, à l'égard des terres forestières publiques et privées.
- Le Réseau de gestion durable des forêts a participé à divers projets de sensibilisation. Entre autres, il a examiné les efforts qui ont été faits par une entreprise titulaire d'un permis de la Couronne et par le gouvernement pour intégrer les valeurs sociales à la gestion des écosystèmes, à Terre-Neuve.
- La Fondation canadienne de l'arbre a poursuivi ses activités de conscientisation :
  - elle a lancé, de concert avec Pegasus Publishing, le premier magazine du Canada consacré aux arbres, aux forêts et aux questions connexes — *Canadian Trees*;
  - elle a diffusé sept annonces à la radio et à la télévision au sujet des arbres et des forêts du Canada;
  - elle a distribué dans toutes les commissions scolaires du Canada une brochure qui parle des avantages du verdissement des cours d'école et qui décrit largement les nombreux liens Web à vocation scientifique qui se trouvent sur le site du SCF-RNCan;
  - elle a ajouté de nouveaux volets éducatifs à son site Web, notamment *Trees in Canada* et *Les forêts du Canada*.
- Depuis 2003, Habitat faunique Canada a décerné 25 prix d'excellence pour l'intendance des forêts à des Canadiens qui ont adopté des pratiques de conservation innovatrices pour les habitats urbains et d'autres habitats fauniques.

# 7 : Contribution des boisés privés à la gestion durable des forêts

*Les membres de la Coalition, par le biais des partenariats établis entre propriétaires de boisés, leurs associations, les gouvernements, l'industrie et d'autres organismes, poursuivent leurs efforts pour faire participer un plus grand nombre de propriétaires à la gestion durable des forêts privées. Les programmes de sensibilisation et de communication jouent un rôle considérable à cet égard.*

**Des services de planification de la gestion des ressources sont offerts à de nombreux propriétaires de boisés :**

- La Fédération canadienne des propriétaires de boisés a créé un plan d'action pour appliquer les mesures qui relèvent du thème 7 de la Stratégie forestière nationale. Toutes les mesures planifiées devraient concourir à la tenue d'un forum national des propriétaires de boisés privés pour l'aménagement des boisés canadiens.
- La Farm Woodlot Association of Saskatchewan fait la promotion de la gestion durable des boisés dans le secteur agricole de la province. Contre rémunération, elle offre aux propriétaires de boisés une aide à la planification de la gestion, en s'intéressant plus particulièrement aux objectifs du propriétaire en matière de gestion et à la faisabilité écologique de ces objectifs.
- Au Nouveau-Brunswick, la Forêt modèle de Fundy et ses partenaires ont élaboré un plan de gestion des boisés qui est actuellement appliqué dans le bassin de la rivière Pollett. Ils encouragent les propriétaires de boisés à tenir compte de certains facteurs comme la préservation de la biodiversité et les impacts des activités forestières en dehors de leurs propriétés, et à considérer les liens entre leurs décisions et celles des autres. Dans le cadre du projet, un marché a été conclu avec le parc national Fundy pour ajouter une prime au prix du bois de chauffage produit et vendu au parc par les propriétaires locaux qui pratiquent une gestion durable de leurs terres.

- La Nova Forest Alliance a élaboré une stratégie de planification des possibilités offertes par les terrains boisés (Woodland Opportunities Planning), à l'intention des petits propriétaires privés en Nouvelle-Écosse.
- Avec une subvention annuelle provenant du Fonds des innovations de développement durable accordée par Conservation Manitoba, l'Association forestière du Manitoba (Manitoba Forestry Association) offre un programme élargi de services aux propriétaires de boisés dans le sud du Manitoba. Des experts techniques conçoivent et établissent des plans de gestion (comprenant des inspections, une surveillance et un suivi), de l'information à caractère éducatif est diffusée au public et aux propriétaires, et des partenariats sont établis avec d'autres organisations comme la Manitoba Woodlot Association, la Manitoba Christmas Tree Growers Association et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba.

Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) finance un programme qui aide les propriétaires de boisés à élaborer un plan de gestion à long terme en vue de la récolte des arbres sur les boisés du secteur agricole. En outre, dans le cadre de son programme de culture de peupliers (Poplar Farming Program), Al-Pac conclut un bail de 20 ans avec des propriétaires locaux pour cultiver des peupliers qui contribueront à alimenter l'usine en fibres de bois. Cette initiative permet de préserver une partie de la forêt naturelle, assure un revenu supplémentaire aux propriétaires et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la séquestration du carbone.

Dans le cadre de la nouvelle *Forest and Range Act*, le ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique a établi et précisé le *Woodlot Licence Planning and Practices Regulation* (WLPPR) pour les boisés privés combinés à des terres publiques de la Colombie-Britannique (un permis d'exploitation de boisés publics de la C.-B.), au cours de la période 2003-2005. Ce règlement vise à rationaliser le processus de préparation et d'approbation tant pour les détenteurs de permis d'exploitation de boisés que pour le Ministère. Il s'applique à environ 90 600 hectares de terres privées. Plusieurs centaines de propriétaires fonciers ont reçu de la formation au cours des deux dernières années. Il est en outre prévu d'élargir le programme de permis d'exploitation de boisés. La Private Forest Landowners' Association a mis à jour son *Handbook of Best Management Practices* en juin 2005.

Entre 2003 et 2005, la Farm Woodlot Association of Saskatchewan a aidé des propriétaires de boisés à planter environ 74 000 arbres indigènes en partenariat avec le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan.

Depuis 2003, la Forêt modèle de Fundy organise des sessions de formation en certification des propriétaires de boisés au Nouveau-Brunswick. Pendant trois jours, les participants s'initient à la gestion durable des forêts. Ce cours est adapté à l'éventuelle certification des boisés privés. La Forêt modèle a également conçu et mis en œuvre des mesures d'encouragement pour inciter des propriétaires de boisés privés à offrir des services environnementaux.

La Woodlot Association of Alberta (WAA) compte des membres dans toutes les régions de propriétés forestières privées en Alberta. La WAA est partenaire du nouveau Woodlot Extension Program (WEP), qui couvre l'ensemble de la province. Dans le cadre du WEP, la WAA gère dix sites de démonstration d'aménagement de boisés. En outre, en 2003, la WAA :

- a élaboré et adopté un code de pratiques pour l'aménagement des boisés;
- a organisé deux ateliers sur l'initiative d'aménagement durable des boisés (Sustainable Woodlot Management Initiative);
- a publié *Western Farm and Forest* (auparavant *Western Woodlot Conservationist*), qui fait la promotion de l'aménagement durable des boisés.

**Les programmes mis sur pied dans les boisés du Canada comportent des campagnes de sensibilisation et de communication :**

- Le Woodlot Extension Program (WEP) de l'Alberta, lancé en 2004, est un projet conjoint à l'échelle de la province entre le gouvernement, l'industrie, des organismes de conservation, notamment Canards Illimités Canada, et la Woodlot Association of Alberta (WAA). Le programme sensibilise et informe les propriétaires de boisés intéressés par l'aménagement durable et appuie les propriétaires fonciers, les gestionnaires de terres et les autres intervenants qui influent sur les pratiques d'utilisation du sol. Le WEP :
  - s'attaque au problème de l'épuisement forestier dans les régions rurales;
  - appuie l'amélioration de l'habitat faunique, les mesures de préservation à long terme de la qualité du sol et de l'eau, l'accroissement des possibilités récréatives et la mise au point d'une vaste gamme de produits et de services forestiers;
  - appuie des ateliers et des séances d'information en soirée sur les pratiques exemplaires de gestion, les produits forestiers à valeur ajoutée, le changement climatique, l'agroforesterie, l'aménagement des zones riveraines, l'agriculture raisonnée et la planification des ressources forestières;
  - finance la mise en place de sites de démonstration sur des terres privées;
  - aide à organiser des visites de démonstration et des séances de planification de l'intendance pour les propriétaires de boisés intéressés.

- La Section du centre de l'Ontario de l'IFC et la Section d'Algoma de l'Ontario Woodlot Association ont organisé conjointement deux visites guidées de boisés à l'intention de leurs membres. L'excursion de 2003 a eu lieu dans la forêt Cloudslee, un terrain boisé privé de 597 hectares qui est géré conformément au principe du développement durable depuis plus de dix ans, en partenariat avec deux entreprises forestières.
- La Forêt modèle de l'est de l'Ontario a participé activement à l'Initiative stratégique sur les boisés privés créée par le Réseau canadien de forêts modèles. En outre, elle a tenu la Conférence nationale sur les boisés sous le thème de « Relever le défi de l'intendance ». Le rapport déposé à cette occasion constitue un premier pas important dans les efforts pour comprendre comment les propriétaires de boisés offrent actuellement des services environnementaux.
- La Forêt modèle du Manitoba a recours à divers moyens pour informer les propriétaires de boisés privés et communiquer avec eux : visites guidées en autobus, excursions d'une journée, ateliers pour développer les compétences et séminaires d'information. Elle aménage actuellement un boisé privé qui sera érigé en modèle et qui servira à faire la démonstration de pratiques de gestion durable des forêts. Elle a également constitué une base de données pour stocker de l'information au sujet des boisés gérés, un guide des meilleures pratiques de gestion des boisés privés au Manitoba, ainsi qu'un plan type de gestion des boisés privés du Manitoba.
- La Nova Forest Alliance, en Nouvelle-Écosse, a construit un site Web interactif (*www.woodlotinfoshop.ca*). En outre, elle tient une série de conférences à l'intention des propriétaires de boisés dans toute la province.
- Dans le cadre de son programme pour améliorer l'accès à l'information sur les meilleures pratiques de conservation, Habitat faunique Canada a construit un site Web sur le Portail de l'intendance du Canada, à l'intention des propriétaires de boisés privés.

**À l'Île-du-Prince-Édouard, les activités axées sur les boisés sont très variées, comme en témoignent les exemples suivants :**

- En 2004, quatre propriétaires de l'**Île-du-Prince-Édouard** ont obtenu du Forest Stewardship Council la certification de leurs terres forestières privées. Ils ont eux-mêmes donné des ateliers pour montrer à d'autres propriétaires comment gérer leurs forêts de manière à en rétablir la santé tout en s'assurant un revenu durable.
- La Woodlot Stewards Co-op est une coopérative regroupant 78 propriétaires de boisés de l'Î.-P.-É. qui possèdent plus de 100 boisés dans l'ensemble de la province. Voici quelques-uns des travaux menés par la coopérative :
  - > Soumission et supervision de récoltes, traitements sylvicoles et ateliers d'information sur des sujets comme l'aménagement des bois de feuillus, le rétablissement forestier, l'amélioration de la faune et l'entretien des tronçonneuses.
  - > Préparation par les techniciens de la coopérative de plans de gestion pour tous les boisés membres.
  - > Élaboration active de pratiques de récolte durables avec des entrepreneurs locaux.
  - > Récolte expérimentale de la biomasse post-récolte pour déchiquetage et utilisation dans le réseau de chauffage du district de Charlottetown, qui chauffe tous les immeubles importants dans le centre de la ville.
- Le **Prince Edward Island Nature Trust** a entrepris la construction de 14 sites qui montreront aux propriétaires fonciers, qui possèdent plus de 80 p. 100 des terrains boisés de la province, comment gérer les zones riveraines. À l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart des zones riveraines se trouvent actuellement dans le secteur agricole. Grâce à ces sites, les propriétaires seront :
  - > informés des avantages esthétiques, récréotouristiques et économiques de ce style de gestion;
  - > encouragés à restaurer la Forêt acadienne, en tenant compte de l'ensemble de l'écosystème;
  - > encouragés à récolter et à replanter les arbres de manière sélective, afin de restaurer une communauté durable dans la Forêt acadienne.

**Le Québec a été très actif en matière d'aménagement des boisés et de sensibilisation :**

- Dans la province de Québec, 17 agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont actives. Elles administrent un programme d'aménagement forestier qui offre du soutien financier et technique aux propriétaires de boisés, financé conjointement par le gouvernement et l'industrie. Le programme assume jusqu'à 80 p. 100 des coûts d'une vaste gamme de traitements sylvicoles. La plupart des agences offrent en outre des programmes de formation et de perfectionnement annuels à l'intention des propriétaires de boisés, souvent avec l'aide des 14 organismes de commercialisation du bois actifs dans la province. Certaines agences font aussi la promotion de la gestion des habitats fauniques et de la protection de forêts qui ont une valeur particulière.
- La Fédération des producteurs de bois a publié en 2003 le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée*.
- La Fondation de la faune du Québec a publié une série de guides pour la gestion des habitats fauniques dans les boisés privés.
- Le gouvernement provincial offre également un programme de remboursement de la taxe foncière pour les propriétaires de boisés qui réalisent des activités d'aménagement forestier, ainsi qu'un programme de financement pour aider les propriétaires de boisés à acheter des terres et de l'équipement. Près de 28 000 propriétaires de boisés se sont inscrits au registre provincial des boisés, qui leur donne accès à ces programmes. Chacun d'eux dispose d'un plan d'aménagement forestier.

- Certains conseils de commercialisation du bois s'affairent à mettre sur pied des programmes de certification pour aider les propriétaires de boisés à obtenir éventuellement la certification de leurs terres. L'un d'eux, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a obtenu la certification ISO 14000 en 2005. L'un des 45 collectifs d'aménagement de la province, le Groupement forestier de l'Est-du-Lac-Temiscouata, a reçu une certification du Forest Stewardship Council pour les 27 000 hectares détenus par ses membres.
- Au fil des ans, les partenaires de la Foret modèle du Bas-Saint-Laurent ont mis au point une vaste gamme d'outils pour aider les propriétaires de boisés à réaliser avec succès l'aménagement durable de leurs boisés et à faire face aux enjeux liés au paysage. Ils expérimentent présentement deux formules : l'une basée sur le modèle de l'aménagement collectif et l'autre, sur un modèle de métayage.

# 8: Rapports et reddition de comptes

*L'amélioration des bases de données et une plus grande accessibilité de l'information aident à produire des rapports de meilleure qualité, à communiquer les valeurs de la forêt et à favoriser la reddition de comptes dans le secteur forestier. Dans cette optique, les membres de la Coalition s'emploient à faire certifier des pratiques de gestion durable des forêts, produisent des rapports sur divers critères et indicateurs relatifs à la forêt et mettent en place un certain nombre de plans d'action pour la gestion durable.*

Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) a entamé le processus nécessaire pour obtenir une certification du Forest Stewardship Council.

Le Conseil canadien des ministres des forêts exerce un leadership national dans l'évaluation de la gestion durable des forêts au Canada et la production des rapports à ce sujet :

- En 2003, il a révisé le cadre des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts et s'est inspiré de la nouvelle version pour produire un rapport qui doit être déposé en septembre 2005. La révision de ce cadre s'est effectuée avec une large participation du public et a mobilisé une foule de représentants de divers secteurs de la société et d'experts techniques, notamment le Réseau de gestion durable des forêts.
- Il a réorganisé le Système national d'information sur les forêts, accessible au public (*http://nfis.org*), qui est actuellement la source la plus complète d'information sur les écosystèmes forestiers du Canada.

L'Initiative des pratiques forestières de Conservation Manitoba s'emploie à élaborer des guides des meilleures pratiques forestières en adoptant une approche consensuelle. Un de ses principaux objectifs est de généraliser les meilleures pratiques, en établissant des directives sur la gestion durable des forêts au Manitoba. Elle formule des recommandations concernant la planification, la mise en œuvre, la surveillance et le respect des pratiques forestières conseillées. Avant sa publication, chaque guide est soumis à un examen public pendant une période de 60 jours. Les guides des pratiques forestières seront continuellement revus et modifiés au besoin. Voici les titres disponibles à ce jour : *Brush Disposal Guidebook* (mars 2005), *Forestry Road Management* (janvier 2005), *Protection of Softwood Understory in Mixed Wood and Hardwood Forests* (2003) et *Pre-harvest Surveys* (2003). Le *Forest Practices Guidebook for Riparian Management Zones* (Guide des pratiques forestières dans les zones riveraines) est en préparation.

En collaboration avec la division de Pine Falls de Tembec Industries, la Forêt modèle du Manitoba publie chaque année un rapport sur les indicateurs locaux de gestion durable des forêts.

L'Association nationale de foresterie autochtone :

- aide les Premières nations à gérer les normes de certification et leur relaie l'information concernant les processus de certification du Forest Stewardship Council (FSC);
- a organisé des rencontres avec des représentants de la collectivité autochtone de tout le Canada, afin de discuter d'un certain nombre de changements proposés aux normes internationales du FSC concernant l'étiquetage, la chaîne de possession et le bois réglementé;
- a présenté un mémoire à FSC International pour lui faire part de ses préoccupations au sujet des normes concernant la chaîne de possession et le bois réglementé;
- a fait un exposé sur les questions autochtones et la certification à l'occasion de la Conférence de FSC International en 2004.

Le SCF-RNCan siège activement au groupe de travail du Processus de Montréal, qui est chargé des critères et des indicateurs de conservation et de gestion durable des forêts tempérées et boréales (*http://www.mpci.org*). En 2005, le groupe de travail réexaminera et révisera les indicateurs pour s'assurer qu'ils sont encore adaptés aux réalités des 12 pays membres. Cet examen prendra fin au début de 2006.

En février 2002, le Nouveau-Brunswick est devenu la première province du Canada à obliger les titulaires et les sous-titulaires de licences qui exécutent des activités forestières sur des terres de la Couronne à faire certifier leur système de gestion environnementale selon ISO 14001, et à faire certifier leur système de gestion durable des forêts (Forest Stewardship Council, Association canadienne de normalisation ou Initiative de foresterie durable). Depuis, tous les titulaires et les sous-titulaires de permis ont satisfait aux exigences du Ministre.

Les Territoires du Nord-Ouest ont récemment produit le rapport intitulé *Northwest Territories Biodiversity Action Plan: Major Initiatives on Biodiversity*, qui fait état des activités en cours dans le domaine de la biodiversité des territoires. Le plan d'action sur la biodiversité des T.N.-O. examinera chacun des buts de la *Stratégie canadienne sur la biodiversité* dans l'optique des Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie néoécossaise sur la biodiversité, qui définira les enjeux, proposera des approches et instituera des mesures, et d'un rapport de synthèse sur les ressources biologiques de la province.

La Stratégie ontarienne sur la biodiversité établit un plan dans lequel tous les Ontariens, les collectivités et les secteurs peuvent jouer un rôle important dans la conservation de la biodiversité de l'Ontario. La stratégie présente une vision pour l'avenir, fixe des objectifs, énonce des principes et esquisse les menaces et les possibilités susceptibles de se présenter en Ontario. La stratégie offre également une série d'orientations stratégiques appuyées de mesures recommandées pour la période 2005-2010. Elle conclut par une discussion sur sa mise en œuvre, qui sera menée par le nouveau Conseil de la biodiversité de l'Ontario.

En 2004, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a publié sa Stratégie de gestion des feux de forêt (*Forest Fire Management Strategy for Ontario*), qui encadrera les activités de lutte contre les feux de forêt sur 107 millions d'hectares de terres publiques et privées qui se trouvent en Ontario. Le Ministère fera rapport chaque année sur le rendement de la gestion des feux de forêt, en s'appuyant sur des indicateurs et des objectifs. Dans le cadre du programme de lutte contre les incendies de forêt, on tiendra à jour une base de données historiques sur les feux de forêt, et on la mettra à la disposition des gestionnaires des ressources qui œuvrent dans d'autres programmes.

Les **gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique** ont convenu de travailler ensemble à améliorer la façon dont est gérée l'information sur les terres et les ressources naturelles des deux provinces. Ce partenariat permettra aux deux gouvernements d'épargner temps et argent, et à leurs employés et partenaires d'accéder rapidement et facilement à l'information dont ils ont besoin.

La **Saskatchewan** :

- a conservé la certification ISO 14001 de son système de gestion environnementale, à la suite d'une récente vérification de suivi d'un an. La norme ISO 14001 rend le programme de foresterie responsable de ses objectifs et de ses plans d'action. Il s'agit du tout premier programme d'un gouvernement provincial à obtenir cette certification;
- a entièrement déployé la première partie du programme de surveillance des effets de la gestion forestière en 2003. Ce programme a pour but de contrôler les effets des activités de gestion forestière sur la santé à long terme de l'écosystème forestier;
- a publié ses nouvelles normes d'inventaire des écosystèmes forestiers en juillet 2004. Ces normes (qui encadrent, par exemple, l'inventaire de la végétation forestière en Saskatchewan) améliorent en qualité et en quantité l'information recueillie dans la province au sujet des écosystèmes forestiers. Les normes ont été élaborées par une grande équipe réunissant des représentants de l'industrie forestière, des parcs, de la communauté des consultants et du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, et elles ont fait l'objet d'un examen public;
- a réalisé une classification complète des forêts provinciales à partir d'images satellitaires. Cette initiative contribue directement à l'établissement de l'inventaire national des forêts et aux activités d'observation de la Terre pour la mise en valeur durable des forêts en Saskatchewan.

Le **Réseau de gestion durable des forêts** stimule et appuie les recherches et les analyses stratégiques, comme l'examen du système de tenure des terres. Ces recherches fourniront les outils nécessaires pour proposer de nouveaux modes de tenure, des changements institutionnels et des stratégies de mise en œuvre.

**Habitat faunique Canada** a fait un sondage sur les attitudes des propriétaires ruraux à l'égard de l'intendance et de la conservation, afin de concevoir des politiques et des programmes de nature à faciliter l'amélioration des pratiques d'intendance et la suppression des obstacles à la conservation.

# VERS L'AVANT : 2005 ET AU-DELÀ

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la forêt sont encourageants. Les efforts soutenus de la Coalition, conjugués à une aide et à une participation active de la vaste collectivité forestière, permettront au Canada de demeurer une nation forestière progressiste et responsable.

2005

- Établissement d'un système de déclaration de données sur le Web

2006

- Réunion annuelle/Symposium de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
- Début de la production d'un rapport d'étape
- Début d'un processus pour élaborer une nouvelle édition de la Stratégie nationale sur la forêt

2007

- Assemblée annuelle de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
- Dépôt du rapport d'étape
- Début de la production d'un rapport d'évaluation indépendant

2008

- Dépôt du rapport d'évaluation indépendant
- Assemblée annuelle et aboutissement des travaux de la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
- Dévoilement de la nouvelle édition de la Stratégie nationale sur la forêt
- Congrès forestier national

2009

- XIII$^{e}$ Congrès forestier mondial

# LE CANADA : UNE NATION FORESTIÈRE

Le Canada se distingue par ses paysages boisés. De grandes étendues de forêts anciennes sont demeurées intactes. La forêt, qui occupe près de la moitié de la surface du territoire canadien, joue un rôle fondamental dans notre environnement, notre économie, notre culture, nos traditions, notre histoire et, également, notre avenir. Elle est à la fois un bien public et une source d'intérêt privé : la majeure partie, 93 p. 100, est du domaine public; le reste, 7 p. 100, appartient à près de 425 000 familles. Les forêts sont un élément intrinsèque de notre milieu de vie et, en même temps, une ressource naturelle mondiale dont le soin et l'intendance interpellent chaque Canadien et Canadienne et tous les citoyens du monde. Elle est essentielle à la réalisation de nos aspirations en tant que société et nation. C'est pourquoi notre vision insiste sur l'importance d'une action pour assurer la viabilité de notre forêt.

Parmi les 401,9 millions d'hectares (1 milliard d'acres) de forêts et de boisés qui existent au Canada, 73 p. 100 sont considérés comme des forêts commerciales où il est possible de cultiver des espèces d'arbres commerciales. Le Canada concentre à l'intérieur de ses frontières 10 p. 100 du couvert forestier mondial, environ 30 p. 100 de la forêt boréale, plus de 25 p. 100 de la forêt pluviale tempérée, 25 p. 100 des terres humides et 20 p. 100 des eaux douces.

Pour plus de renseignements sur les forêts du Canada, veuillez consulter *L'État des forêts au Canada*, un rapport soumis au Parlement par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada. Vous le trouverez sur l'Internet à l'adresse suivante :

***http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof***

# PERSONNES-RESSOURCES

Le Canada est avide de partager son expérience et d'apprendre des autres pays, de manière à ce qu'il puisse constamment améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses stratégies de gestion durable des forêts.

Si vous voulez apporter votre contribution et en savoir plus sur la *Stratégie nationale sur la forêt — Une forêt durable : l'engagement canadien*, l'*Accord canadien sur les forêts* ou la Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt, nous vous invitons à communiquer avec les organisations et les personnes suivantes :

Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt
580, rue Booth, 8e étage
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9031
Téléc. : (613) 947-9033
Courriel : nfsc@forest.ca
Internet : http://nfsc.forest.ca

## Membres

Alberta-Pacific Forest Industries Inc.
*http://www.alpac.ca*

Alberta Sustainable Resource Development (non signataire)
*http://www3.gov.ab.ca/srd*

Alberta Wilderness Association
*http://www.albertawilderness.ca*

Association des biologistes du Québec
*http://www.abq.qc.ca*

Association of British Columbia Forest Professionals
*http://www.abcfp.ca*

Association canadienne sylvicole
*http://www.brinkmanforest.com*

Association forestière canadienne
*http://www.canadianforestry.com*

Association forestière de l'Ontario
*http://www.oforest.on.ca*

Association des forestiers professionnels de l'Ontario
*http://www.opfa.ca*

Association nationale de foresterie autochtone
*http://www.nafaforestry.org*

Barrett Lumber Company
*http://www.barrettlumber.com*

Bureau du bois de sciage des Maritimes
*http://www.mlb.ca*

Canards Illimités Canada
*http://www.ducks.ca*

College of Alberta Professional Foresters
*http://www.professionalforesters.ab.ca*

Conseil des forêts urbaines de l'Ontario
*http://www.oufc.org*

Conseil de l'industrie forestière du Québec

Conservation Manitoba
*http://www.gov.mb.ca/conservation/forestry*

Conservation Ontario
*http://www.conservation-ontario.on.ca*

Council of Forest Industries
*http://www.cofi.org*

Farm Woodlot Association of Saskatchewan
*http://members.tripod.com/blsaw/index.htm*

Fédération canadienne de la faune
*http://www.cwf-fcf.org*

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Fédération des municipalités canadiennes
*http://www.fcm.ca*

Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario
*http://www.ofah.org*

Fédération des producteurs de bois du Québec

Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick

Fondation BIOCAP Canada
*http://www.biocap.ca*

Fondation canadienne de l'arbre
*http://www.treecanada.ca*

Fondation des arbres de l'Ontario
*http://www.treesontario.on.ca*

Forest Renewal Co-op Inc.
*http://www.forestrenewal.ca*

ForestCare Corp.
*http://www.forestcare.com*

Forintek Canada Corp.
*http://www.forintek.ca*

FORREX Forest Research Extension Partnership
*http://www.forrex.org*

Friends of the Oldman River

Habitat faunique Canada
*http://www.whc.org*

Institut canadien de recherches en génie forestier
*http://www.feric.ca*

Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada
*http://www.paprican.ca*

Institut forestier canadien
*http://www.cif-ifc.org*

Institut forestier canadien — Section du centre de l'Ontario
*http://www.cifcos.org*

Institut forestier canadien — Section de la vallée de l'Outaouais
*http://www.cif-ifc.org/ovs*

Institut forestier canadien — Section de la Saskatchewan
*http://www.cif-ifc.org/sk*

Institut forestier canadien — Section du sud de l'Ontario
*http://www.cif-ifc.org/sos*

Institut de la fourrure du Canada
*http://www.fur.ca*

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
du Territoire du Yukon
*http://www.emr.gov.yk.ca/forestry*

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts
de l'Île-du-Prince-Édouard
*http://www.gov.pe.ca/go/forest*

Ministère de l'Environnement de la Saskatchewan
*http://www.se.gov.sk.ca*

Ministère des Forêts et du Territoire de la Colombie-Britannique
*http://www.gov.bc.ca*

Ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador
*http://www.gov.nf.ca/forestry*

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest
*http://www.enr.gov.nt.ca*

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (participant non signataire)
*http://www.mrn.gouv.qc.ca*

Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick
*http://www.gnb.ca/0078*

Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse
*http://www.gov.ns.ca/natr/forestry*

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
*http://www.mnr.gov.on.ca*

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
*http://www.oifq.com*

Ontario Woodlot Association
*http://www.ont-woodlot-assoc.org*

Prince Edward Island Nature Trust
*http://www.peisland.com/nature*

Registered Professional Foresters Association of Nova Scotia
*http://www.rpfans.ca*

Réseau canadien de forêts modèles
*http://www.modelforest.net*

Réseau de gestion durable des forêts
*http://sfm-1.biology.ualberta.ca*

Ressources naturelles Canada — Service canadien des forêts
*http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf*

Sierra Club du Canada
*http://www.sierraclub.ca*

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
*http://www.nrtee-trnee.ca*

Union des municipalités de la Colombie-Britannique
*http://www.civicnet.bc.ca*

Université de la Colombie-Britannique — Faculté de la foresterie
*http://www.forestry.ubc.ca*

Université Lakehead — Faculté de la foresterie et de l'environnement forestier
*http://www.lakeheadforestry.ca*

Université Laval — Faculté de foresterie et de géomatique
*http://www.ffg.ulaval.ca*

Woodlot Association of Alberta
*http://www.woodlot.org*